



# cyberpresse.ca PRESSE

LA PRESSE À L'OMNIUM BRITANNIQUE DE GOLF COUP HISTORIQUE D'ERNIE ELS SPORTS PAGES 2 À 4

TOUR DE FRANCE DOPAGE: ARMSTRONG MONTRÉ DU DOIGT SPORTS PAGES 8 ET 9



# AL-JAZIRA AU CANADA

## Le CRTC dit oui à la chaîne qatariote, mais non à la RAI italienne

HUGO DUMAS

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a approuvé hier la diffusion par satellite de la chaîne d'information Al-Jazira partout au Canada, mais a refusé ce même privilège à la télévision publique italienne RAI. Ces décisions ont

causé beaucoup de tumulte, notamment au B'nai Brith, qui voit dans Al-Jazira une plateforme pour des idées extrémistes et antisémites. Dans sa décision rendue publique hier, le CRTC exige cependant que les fournisseurs de signaux satellites s'assurent qu'Al-Jazira ne diffuse « aucun propos

offensant », une première dans l'histoire de l'organisme fédéral. Aucune autre station au pays n'est assujettie à une condition restrictive similaire. Ainsi, c'est à Vidéotron, Star Choice ou Bell ExpressVu qu'incombera la responsabilité de filtrer le contenu de chacune des émissions d'Al-Jazira et de sup-

primer ou modifier ce qui n'est pas convenable. De son côté, le CRTC n'interviendra que s'il est inondé de plaintes. Les fournisseurs ont aussi l'obligation de conserver des copies de la programmation d'Al-Jazira pour trancher d'éventuels litiges.

► Voir AL-JAZIRA en A2

CAHIER JUSTE POUR RIRE TOUT FLOT, TOUT FLAMME PAGE 1

## Alouettes Même les Stampeders n'y peuvent rien...

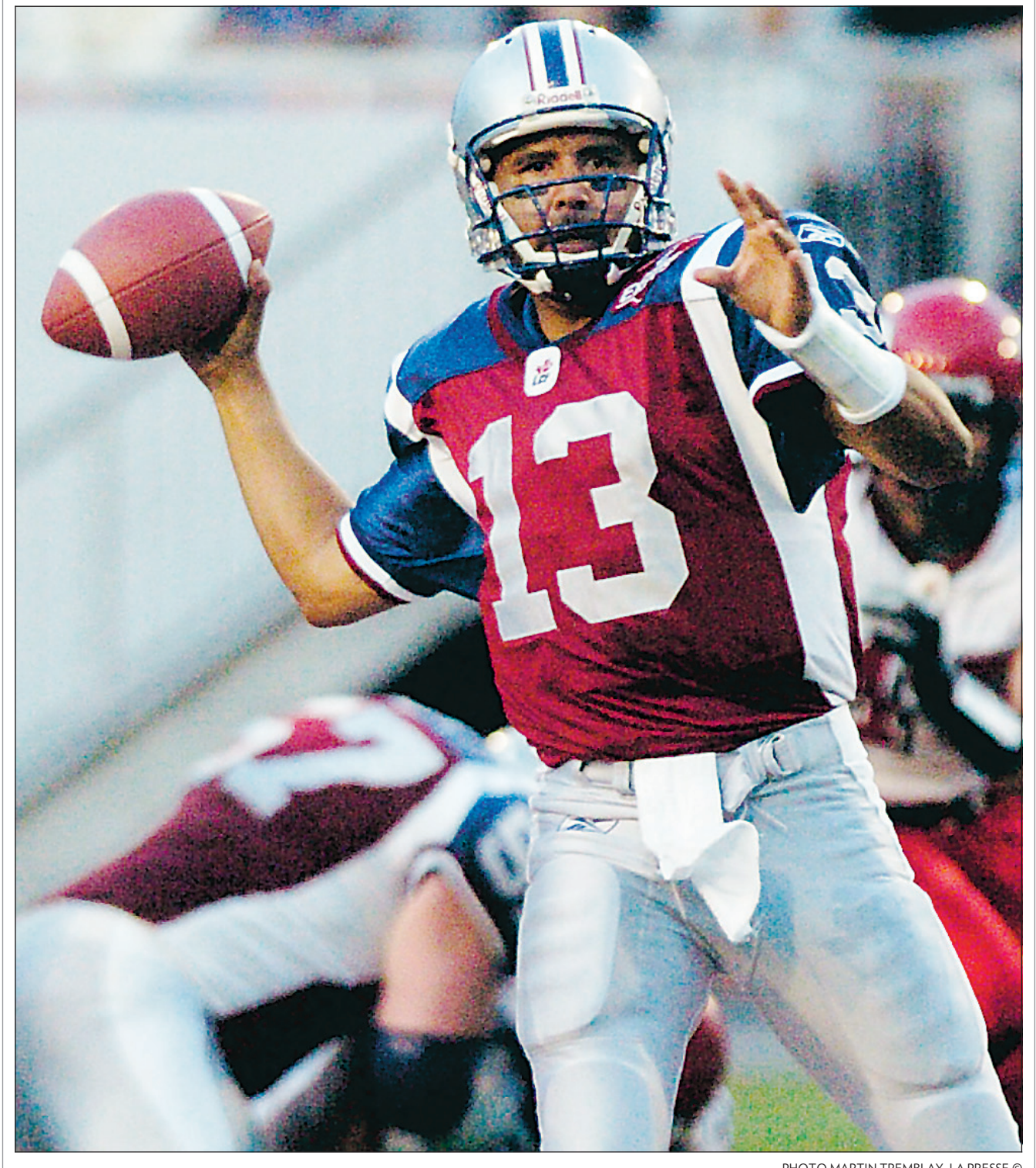


PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Anthony Calvillo (notre photo) a su profiter du retour de son receveur étoile, Jermaine Copeland, pour infliger une correction aux meneurs de la division Ouest de la Ligue canadienne de football, les Stampeders de Calgary, hier au stade Percival Molson. Avec cette victoire de 42 à 23, les Alouettes demeurent invaincus cette saison. Les détails en pages 5 et 6 du cahier Sports.

## Les enfants de la télé font des adultes amochés

ARIANE KROL

Les jeunes qui regardent la télévision durant plus de deux heures par jour risquent davantage de devenir obèses, d'avoir un taux de cholestérol élevé et de fumer lorsqu'ils seront adultes, rapporte une vaste étude menée auprès d'un millier de Néo-Zélandais durant 26 ans. Les jeunes Québécois de moins de 18 ans, quant à eux, regardent la télévision durant un peu plus de deux heures par jour, indiquent les données compilées par Statistique Canada à l'automne 2002. C'est un maximum à ne pas dépasser, indique un article publié aujourd'hui dans la revue médicale *The Lancet*. « Nos résultats suggèrent que l'écoute excessive de la télévision chez les jeunes aura probablement des conséquences considérables sur leur santé à l'âge adulte », écrivent les chercheurs. Une cinquantaine d'études ont déjà examiné les liens entre l'obésité juvénile et le temps passé devant la télé.

► Voir ENFANTS en A2

## Il faut doubler le budget de la vérificatrice générale, disent les bleus

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Déterminés à tirer profit de l'élection d'un gouvernement minoritaire aux élections du 28 juin, les conservateurs de Stephen Harper comptent forcer les libéraux de Paul Martin à doubler le budget annuel du bureau de la vérificatrice générale Sheila Fraser afin de l'aider à mieux remplir son mandat de chien de garde de l'argent des contribuables. Le Parti conservateur, qui pourrait vraisemblablement obtenir l'appui du Bloc québécois et du NPD dans sa croisade en faveur de la « mère de toutes les comptables », comme l'a déjà appelée M. Harper durant la dernière campagne électorale, veut aussi s'assurer que toutes les sociétés d'État, a fortiori celles qui ont été éclaboussées par le scandale des commandites, soient soumises au contrôle du bureau de la vérificatrice générale, au même titre que les divers ministères du gouvernement. Dans son programme électoral, le Parti conservateur s'était engagé à augmenter le budget annuel du bureau de la vérificatrice générale de 50 millions de dollars pour le porter à environ 110 millions de dollars.

► Voir VÉRIFICATRICE en A2

## Le Canada remonte au palmarès des « meilleurs pays au monde »

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Le Canada a regagné un peu du terrain perdu pour se classer en quatrième position au palmarès du développement humain tel qu'établi chaque année par l'Organisation des Nations unies (ONU). Après avoir détenu pendant des années la première place sur l'indicateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Canada s'était retrouvé en huitième place en 2003. Selon l'étude annuelle du PNUD, publiée hier, le Canada est

maintenant en quatrième position relativement à l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu par habitant dont bénéficie sa population. La Norvège se classe en tête, suivie de la Suède et de l'Australie. « Le Canada arrive parmi les premiers, a déclaré Ricardo Fuentes, spécialiste en statistique au quartier général de l'ONU à New York. Tous les pays autour du Canada ont aussi des résultats semblables. L'indicateur du développement humain est une photo témoin qui démontre les résultats obtenus par les pays hautement développés. »

Selon lui, trois facteurs expliquent la progression du Canada au classement du PNUD : une augmentation à 29 480 \$ du produit intérieur brut par habitant (contre 27 130 \$ l'an dernier) ; une hausse de l'espérance de vie à 79,3 ans (contre 79,2 ans l'année dernière) ; ainsi qu'une légère hausse du niveau de scolarisation. Mais le principal facteur qui a permis au Canada d'améliorer son classement — la hausse du PIB — est le résultat d'une subtilité statistique.

► Voir CANADA en A2

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE Étant bientôt diffusée au Canada, la chaîne Al-Jazira a engagé deux nouveaux correspondants : Jeff Fillion et André Arthur.

**SOMMAIRE**

- Astrologie du jour AFFAIRES 11
- Bandes dessinées AFFAIRES 7
- Bridges AFFAIRES 10
- Décès AFFAIRES 12
- Feuilleton AFFAIRES 7
- Forum A 9
- Horaires cinémas ARTS 4
- Horaires télévision ARTS 2
- Loteries A 7
- Mots croisés AFFAIRES 7 et SPORTS 12
- Mot mystère AFFAIRES 7
- Observateur AFFAIRES 8
- Petites annonces AFFAIRES 8 et AFFAIRES 2

**Météo**  
Nuageux avec averses et orages, maximum 23, minimum 17, plus de détails en page SPORTS 16

6 21924 98765 1



## Besoin d'air ?

Nous avons ce qu'il vous faut cet été. Profitez de nos tarifs exceptionnels pour changer d'air et voyagez au Canada, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. Hâtez-vous, l'offre prend fin le 22 juillet 2004. Réservez maintenant ! Réservez sur [aircanada.com](http://aircanada.com) | Téléphonnez à votre agent de voyages ou à Air Canada au 1 888 247-2262.

# SUITES DE LA UNE



## LUCKY LUKE DANS LA PRESSE

À partir de demain, *La Presse* publiera en exclusivité une page couleur de *La Belle Province*, le nouvel album de Lucky Luke, qui se déroule au Québec. Une aventure dans laquelle le célèbre cow-boy croise sur son chemin des personnages bien connus eux aussi comme Céline Dion, René Angélil, Robert Charlebois et Gilles Vigneault, et que vous pourrez lire tous les jours jusqu'au 29 août.

À lire demain dans le cahier **Juste pour rire** de **LA PRESSE**



Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*. Itée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

### POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques,  
Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT (514) 285-6911  
cyberpresse.ca/abonnement 1 800 361-7453

PETITES ANNONCES (514) 987-8363  
petitesannonces@lapresse.ca 1 866 987-8363

DÉCÈS (514) 285-6816  
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320  
carrieres@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

## Al-Jazira au Canada

### AL-JAZIRA suite de la page A1

L'Association canadienne de télévision par câble (ACTC) a vivement dénoncé le rôle de « censeur » que le CRTC vient de dicter à ses membres. « Les entreprises de câblodistribution ne veulent pas être placées dans une situation qui les force à décider quel contenu est acceptable et ce que le public canadien peut ou ne peut pas regarder. Cela constitue un précédent très inquiétant et, en fait, assure qu'aucun distributeur n'offrira jamais ce service au Canada », a déclaré le président de l'ACTC, Michael Hennessy.

Hier, la confusion régnait effectivement chez les principaux distributeurs de signaux satellites. Ni Star Choice, ni Bell ExpressVu, ni Vidéotron n'ont encore décidé s'ils allaient ajouter ou non Al-Jazira à leurs bouquets de chaînes numériques. Ils demandent des éclaircissements au CRTC, notamment sur la définition de ce qu'est un « propos offensant ». « C'est la première fois que le CRTC nous demande de contrôler le contenu d'une chaîne. Normalement, c'est le diffuseur qui le fait », note la porte-parole de Bell ExpressVu, Nathalie Moreau.

Le porte-parole de Vidéotron, Jean-Paul Galarneau, trouve, lui aussi, la situation complexe. « Il faudra em-

baucher quelqu'un qui parle arabe. Et qu'est-ce qu'il faudra enlever? Normalement, nous ne sommes jamais autorisés à couper dans les émissions des chaînes de télévision », fait-il remarquer.

Établie au Qatar, dans le golfe Persique, Al-Jazira ne diffuse qu'en arabe. La chaîne s'est fait connaître du monde entier au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, où elle a régulièrement diffusé des enregistrements exclusifs d'Oussama ben Laden. En ondes 24 heures sur 24 depuis 1996, elle se veut le CNN du monde arabe. Al-Jazira signifie « la péninsule arabe ». Elle a une trentaine de bureaux dans le monde et revendique le droit de montrer le « côté sombre de la guerre ». Environ la moitié de ses présentatrices portent le voile.

Selon Statistique Canada, la communauté arabe compte 347 955 personnes au pays, dont 135 750 vivent au Québec. Plusieurs d'entre eux captent déjà Al-Jazira en piratant le signal américain. C'est ce que les câblodistributeurs appellent le « marché gris » des ondes.

Au B'nai Brith, l'autorisation accordée à Al-Jazira était loin de ravir le directeur des relations gouvernementales, Joseph Ben-Ami. « L'idée, ce n'est pas de les empêcher de diffuser, c'est plutôt que le Canada donne son approbation à une chaîne qui, de

temps en temps, est une plateforme pour des idées extrémistes et antisémites. Al-Jazira est une chaîne partielle et ne respecte pas les standards d'information du Canada », indique-t-il.

L'encadrement imposé à la chaîne qatariote au Canada satisfait le Congrès juif canadien, qui gardera cependant un oeil attentif sur d'éventuels dérapages. « Avec les garanties, je pense que la communauté peut vivre avec la diffusion d'Al-Jazira. C'est bon dans une démocratie, en autant que ça ne soit pas discriminatoire », soutient le président de la section québécoise du Congrès juif, Jeff Boro.

En entrevue téléphonique à *La Presse*, le président du CRTC, Charles Dalfen, rappelle qu'Al-Jazira est un service mondial crédible, qui disposait de beaucoup d'appuis au Canada (dont l'influent câblodistributeur Rogers et Vidéotron). « C'est un service que l'on ne pouvait pas nier. Al-Jazira devra cependant respecter les normes canadiennes », dit-il.

Charles Dalfen est conscient qu'Al-Jazira a diffusé du matériel discuté par le passé. Il croit cependant que les nouvelles balises limiteront les débordements.

Pour Sami Aoun, politologue à l'Université de Sherbrooke, l'arrivée d'Al-Jazira au Canada est une bonne nouvelle pour la diversification des sources d'information. Il rappelle qu'Al-Jazira a bien tiré son épingle du jeu en donnant un point de vue autre qu'occidental sur les conflits en Irak et en Afghanistan.

« Mais Al-Jazira n'est pas neutre. C'est une chaîne engagée à promouvoir les points de vue du monde arabe. Sur la question palestinienne, Al-Jazira ne cache pas qu'elle est pro-palestinienne », précise Sami Aoun.

Al-Jazira comble aussi un vide dans le monde arabe, car la quasi-majorité des médias y appuient les gouvernements en place et subissent de la censure, poursuit M. Aoun. « Et Al-Jazira anime le débat social et met sur la place publique des sujets tabous », indique-t-il.

Par ailleurs, la RAI Internationale est une chaîne de télé beaucoup moins controversée qu'Al-Jazira. Elle diffuse énormément de variétés. Le problème, c'est que la RAI entrerait en concurrence directe avec une chaîne canadienne, soit la torontoise Teletino, dont la moitié de la programmation est en italien. C'est pourquoi le CRTC, dans une mesure protectionniste, lui refuse l'entrée au pays.

Cette décision a irrité hier la communauté italienne, qui réclame la RAI depuis des années. Le 9 juin, en pleine campagne électorale, le ministre Denis Coderre avait promis aux Italo-Montréalais qu'ils pourraient bientôt regarder une télévision d'Italie.

Et l'an dernier, une pétition d'appui de près de 100 000 signatures avait été expédiée au CRTC pour qu'il donne le feu vert à la RAI.

### AUTRE TEXTE

Les réactions aux annonces du CRTC, page A4

## Il faut doubler le budget de la vérificatrice générale, disent les bleus

### VÉRIFICATRICE suite de la page A1

En recevant cette somme supplémentaire, M<sup>me</sup> Fraser se verrait également confier le mandat d'examiner l'ensemble des programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral, l'équivalent de 31 milliards de dollars chaque année, afin de déterminer s'ils sont gérés convenablement.

« Nous avons la ferme intention de tout mettre en oeuvre pour donner plus de pouvoirs à la vérificatrice générale, comme nous l'avons proposé dans notre programme », a déclaré à *La Presse* le député conservateur du Manitoba, Vic Toews, qui était membre du comité des comptes publics qui s'est penché sur le scandale des commandites.

M<sup>me</sup> Fraser est perçue comme une véritable héroïne depuis la publication en février de son rapport dévas-

tateur sur le programme de commandites. Ce rapport concluait qu'environ 100 millions de dollars de ce programme mis sur pied pour augmenter la visibilité du fédéral au Québec à la suite de la mince victoire du NON au référendum sur la souveraineté en 1995 sont allés dans les poches d'agences de publicité de Montréal proches des libéraux en frais divers et en commissions.

Dans son rapport, M<sup>me</sup> Fraser a notamment révélé que le ministère des Travaux publics avait eu recours aux services d'agences de publicité pour transférer de l'argent provenant du programme de commandites à certaines sociétés d'État, dont Postes Canada et VIA Rail. Au passage, ces agences ont touché des commissions pouvant atteindre 12 % du montant transféré simplement pour expédier un chèque à une société d'État.

Jusqu'ici, trois personnes ont été accusées relativement à cette affaire. Il

s'agit de Paul Coffin, propriétaire de Coffin Communications, de Jean Brault, propriétaire de Groupaction, et de Chuck Guité, l'ancien fonctionnaire au ministère des Travaux publics qui était responsable du programme de commandites jusqu'à sa retraite en 1999.

La GRC a déposé 18 chefs d'accusation de fraude totalisant deux millions de dollars contre M. Coffin en septembre dernier. Quant à M.M. Brault et Guité, les limiers ont déposé six chefs d'accusation de complot et de fraudes totalisant 1,96 million de dollars en mai. Le procès de ces derniers doit se tenir en septembre.

« Je suis convaincu que le stratagème de blanchiment d'argent que les libéraux ont mis au point (en utilisant le programme de commandites) était en fait une façon de contourner l'autorité de la vérificatrice générale. En toute franchise, je crois que c'était un geste calculé des libéraux pour

échapper à tout examen de la vérificatrice générale », a soutenu M. Toews.

Par ailleurs, M. Toews a affirmé que le comité des comptes publics devrait reprendre son enquête relativement au scandale des commandites là où il l'avait laissée au moment du déclenchement des élections le 23 mai. Il a soutenu que les travaux de la commission d'enquête indépendante mise sur pied par le gouvernement Martin, qui doivent commencer le 7 septembre à Ottawa, ne seront pas compromis même si le comité des comptes publics poursuit ses audiences. « Il est tout à fait possible d'agir de manière complémentaire à la commission d'enquête Gomery », a déclaré M. Toews.

Le député conservateur a précisé qu'il ne veut pas que le comité se donne comme mission de trouver les responsables de ce fiasco administratif, mais de proposer des moyens pour éviter qu'un tel dérapage financier ne se reproduise. La croisade de son parti visant à augmenter le budget annuel du bureau de la vérificatrice générale constitue selon lui le meilleur rempart contre ce genre d'abus.

## Le Canada remonte au palmarès des « meilleurs pays au monde »

### CANADA suite de la page A1

Pour son indicateur, l'ONU utilise une estimation de la Banque mondiale, qui a modifié sa formule pour calculer le PIB par habitant. Suivant l'ancienne formule, le Canada se serait retrouvé cette année en sixième position, a indiqué M. Fuentes.

Par ailleurs, le rapport annuel met l'accent sur la diversité culturelle dans un monde où les migrations explosent.

En outre, le nombre de personnes vivant en dehors de leur pays de naissance a plus que doublé depuis le milieu des années 70 pour atteindre environ 175 millions, dont 16 millions sont des réfugiés. Une trentaine de millions résideraient illégalement dans le pays où ils vivent. La moitié de la population de villes comme Toronto ou Los Angeles est immigrée, proportion qui est de 25 % à Londres.

La principale auteure du rapport, Sakiko Fukuda-Parr, estime que les États doivent prendre d'urgence ces réalités en compte pour intégrer les minorités aussi bien que les nouveaux venus tout en leur permettant de conserver leur identité culturelle.

Elle donne l'exemple de pays, généralement à système fédéral, comme le Canada, où s'épanouissent des sociétés multiculturelles.

Le rapport vante en effet les systè-

mes fédéralistes « asymétriques » qui « permettent à des groupes diversifiés de coexister au sein d'États multiethniques dans un climat de stabilité et de respect mutuel ». Cette asymétrie, note-t-il, a ainsi permis de « réconcilier le Québec avec le système fédéral en lui conférant des pouvoirs spécifiques ».

De 1992 à 2001, le Canada s'est maintenu au sommet de l'indicateur du PNUD, un résultat qui a été abondamment utilisé par l'ancien premier ministre Jean Chrétien, notamment pour attaquer ses adversaires politiques — dont les souverainistes québécois — et les accuser de se plaindre du « meilleur pays au monde ».

### Pas un portrait exhaustif

De façon constante, l'ONU a rappelé que les gouvernements ne doivent pas se vanter des résultats obtenus par leur pays au classement du PNUD, soutenant que l'indicateur n'offre pas un portrait exhaustif de la vie dans tous les pays.

Cette année, par exemple, 30 pays — dont l'Irak et l'Afghanistan — sont absents de la liste faute de données suffisantes.

Sur Internet  
<http://hdr.undp.org>

### CLASSEMENT DU PNUD

Classement du PNUD de quelques-uns des 177 pays faisant partie de la liste.

1. Norvège
2. Suède
3. Australie
4. Canada
5. Pays-Bas
6. Belgique
7. Islande
8. États-Unis
9. Japon
10. Irlande
11. Suisse
12. Grande-Bretagne
13. Finlande
14. France
15. Danemark
16. Allemagne
17. Espagne
18. Italie
19. Israël
20. Cuba
21. Mexique
22. Russie
23. Arabie Saoudite
24. Chine
25. Iran
26. Territoires palestiniens
27. Inde
28. Haïti
29. Sierra-Leone

## Les enfants de la télé font des adultes amochés

### ENFANTS suite de la page A1

Mais c'est la première fois qu'on établit un rapport entre l'écoute de la télévision durant l'enfance et l'adolescence et l'état de santé à l'âge adulte grâce à une étude longitudinale, c'est-à-dire en prenant des mesures dans un groupe à différents moments dans le temps.

L'échantillon de départ était composé de 1037 enfants. Ils sont nés entre avril 1972 et mars 1973 dans la ville de Dunedin, en Nouvelle-Zélande, et ont participé à la première évaluation de suivi lorsqu'ils avaient trois ans. À 26 ans, 1019 d'entre eux étaient toujours vivants. Des suivis ont été effectués à 5, 7, 9, 11, 13, 15, 18, 21 ans, avec des taux de participation oscillant entre 82 % et 96 %.

Les chercheurs ont constaté qu'une grande partie des jeunes passaient plus de deux heures par jour devant le petit écran durant la semaine. C'était le cas d'environ la moitié d'entre eux durant l'enfance et de plus des deux tiers durant l'adolescence.

« Dépasser la limite de deux heures pourrait expliquer, à l'âge de 26 ans, 17 % du surplus de poids, 15 % de la mauvaise forme, 15 % de l'augmentation du taux de cholestérol et 17 % de l'habitude de fumer », note l'étude. Si ces indicateurs de santé ne causeront probablement pas de maladies graves chez de jeunes adultes, il s'agit quand même de facteurs de risque reconnus qui peuvent augmenter la prévalence et le taux de mortalité des maladies cardiovasculaires lorsqu'ils seront plus âgés.

Il n'y a pas d'association significative entre les heures passées devant la télévision et la pression artérielle. Par contre, la relation entre les habitudes d'écoute de la télévision et les autres indices demeure même après que les chercheurs eurent effectué des ajustements en fonction du statut socio-économique des enfants, de leur indice de masse corporelle à l'âge de 5 ans, de leur niveau d'activité à l'âge de 15 ans, de l'indice de masse corporelle et des habitudes de consommation de la cigarette de leurs parents.

Ils recommandent donc de ne pas laisser les jeunes devant le petit écran plus d'une ou deux heures par jour, l'idéal étant moins d'une heure par jour.

Pas évident pour les Québécois francophones, dont les enfants sont plus téléphages que les petits anglophones. Les francophones âgés de 2 à 11 ans regardent la télévision 2 h 10 par jour, contre 1 h 42 chez les anglophones. Chez les adolescents de 12 à 17 ans, l'écart se rétrécit : 2 h 01 contre 1 h 44 respectivement.

« Même si les parents peuvent trouver cela difficile à faire respecter, chacun sait à quel point il est également difficile d'effectuer les changements de style de vie nécessaires pour contrer l'obésité, la mauvaise forme physique, le taux de cholestérol élevé et l'habitude de la cigarette une fois adulte », souligne l'article.

Comme il s'agit d'une étude qui a uniquement observé les participants, elle ne peut démontrer un lien de cause à effet. Plusieurs raisons peuvent cependant expliquer les liens entre la santé et le petit écran. La plus évidente, c'est que les moments passés devant la télé empiètent peut-être sur le temps consacré à d'autres occupations plus actives.

D'autres études ont aussi démontré qu'en Nouvelle-Zélande, la publicité télé a tendance à promouvoir une alimentation mauvaise pour la santé et que les 14-15 ans qui regardaient des événements sportifs — les commandites des fabricants de tabac ont été permises jusqu'en 1995 — risquaient de devenir fumeurs.

« Nous croyons que la réduction de l'écoute de la télévision devrait devenir une priorité de santé pour la population », concluent les chercheurs.

# ACTUALITÉS



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

Heather Crowe a failli mourir du cancer du poumon sans n'avoir jamais grillé une cigarette. Elle rencontre ce matin le ministre de la Santé, Philippe Couillard.

## Victime de la fumée secondaire, elle rêve d'un pays sans tabac

Rescapée du cancer, Heather Crowe mène une croisade antitabac pancanadienne

PASCALE BRETON

À 57 ans, Heather Crowe n'avait jamais fumé de sa vie, mais elle en avait passé la majeure partie dans les bars et les restaurants à respirer la cigarette des autres. Le verdict est tombé sans appel : cancer du poumon.

Son histoire a fait le tour du pays. Tous ont vu la publicité en noir et blanc diffusée par Santé Canada dans laquelle Heather Crowe racontait qu'après avoir travaillé 40 ans comme serveuse, elle allait mourir du cancer.

Deux ans plus tard, cette Ontarienne à l'aube de la soixantaine est en rémission et continue de se battre pour bannir le tabac des endroits publics et pour sensibiliser les gouvernements et la population au problème de la fumée secondaire.

Il y a quelques années, personne ne parlait du danger que cela pouvait représenter, rappelle-t-elle. « Quand je suis allée voir le médecin, ça faisait trois semaines que j'avais des bosses dans le cou. Je pensais que j'avais une infection à la gorge. J'ai passé des examens et lorsque le médecin m'a fait revenir dans son bureau pour me dire que j'avais le cancer du poumon, je lui ai dit que c'était impossible, que je n'avais jamais fumé ! Personne ne m'avait dit que la fumée secondaire était dangereuse. »

C'est là que la bataille a commencé. Celle contre le cancer, d'abord. M<sup>me</sup> Crowe a subi une opération, un traitement de chimiothérapie qui a nécessité plus de 30 radiations et elle a vu ses capacités pulmonaires diminuer de 65 %.

« Je ne pouvais plus marcher un pâté de maisons, ni prendre ma

douche parce que c'était trop difficile de respirer et quand je voulais faire mon lit, je plaçais un drap et je devais ensuite attendre une heure avant d'être capable de remonter le reste des draps. »

Lorsque le cancer a été diagnostiqué, en mars 2002, les médecins ne lui donnaient qu'un an à vivre. « J'ai récupéré 60 % de mes capacités pulmonaires, je suis en rémission maintenant. Le cancer est stoppé, mais il peut revenir », explique-t-elle en songeant à sa famille, notamment sa petite-fille âgée de 14 ans.

### Rencontre avec Couillard

M<sup>me</sup> Crowe a aussi entrepris une deuxième bataille d'envergure, et sillonne le pays pour sensibiliser les Canadiens et convaincre les gouvernements de renforcer les législations antitabac. Elle rencontre ce

matin le ministre de la Santé, Philippe Couillard, à ce sujet.

En vigueur depuis décembre 1999, la Loi sur le tabac bannit notamment la fumée des lieux de travail — sauf dans les endroits spécifiquement réservés à cette fin — et prévoit que d'ici 2009, tous les restaurants devront disposer d'une section fermée et ventilée pour les fumeurs.

Québec doit procéder à un premier bilan de cette loi à l'automne et M<sup>me</sup> Crowe espère convaincre le ministre d'aller encore plus loin, notamment parce que les dommages causés par la fumée secondaire sont aujourd'hui mieux connus et documentés.

Cette ancienne travailleuse de l'industrie hôtelière souhaite aussi que ses collègues n'aient pas à subir les mêmes épreuves qu'elle. Même après avoir travaillé 40 ans dans le monde des bars et des restaurants, dont les

15 dernières années dans un petit restaurant familial d'Ottawa, M<sup>me</sup> Crowe n'avait droit qu'à une mince assurance lorsque le verdict du cancer lui est tombé dessus.

Créant un précédent, elle a finalement réussi à obtenir une certaine indemnisation pour salariés auprès de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail — le pendant ontarien de la CSST — parce que le cancer qu'elle a développé est dû à l'inhalation de fumée dans son milieu de travail.

« Il y a une première classe de travailleurs et une deuxième alors que tout le monde devrait être égal et bénéficier d'une protection égale », dit-elle en faisant référence au milieu des bars et des restaurants où la fumée est omniprésente. Et elle ne s'en cache pas, elle rêve d'un pays sans tabac.

## Santé Canada congédie trois scientifiques dénonciateurs

KARIM BENESEAIEH

Trois scientifiques bien connus du public pour avoir à plusieurs reprises critiqué le gouvernement fédéral ont été congédiés par Santé Canada.

Shiv Chopra, Margaret Haydon et Gerard Lambert ont aussitôt entrepris de contester leur congédiement, appuyés par leur syndicat, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada. « On peut facilement faire le lien entre le fait que ce soient des dénonciateurs connus et leur congédiement par le Ministère, estime Michèle Demers, vice-présidente du syndicat. Ce ne serait pas le premier cas de congé-

dement pour des sorties publiques. »

On rappelle notamment qu'en 1988, Santé Canada avait renvoyé un scientifique, Pierre Blais, qui avait dénoncé un type de prothèses mammaires approuvées par l'organisme et qui s'étaient révélées défectueuses. Le syndicat avait alors eu gain de cause et M. Blais avait été réembauché.

Les trois scientifiques renvoyés mercredi avaient fait la manchette en février dernier lorsqu'on avait dévoilé une note de service, signée par M<sup>me</sup> Haydon et appuyée par ses deux collègues, mettant en garde Santé Canada contre les mesures insuffisantes prises pour contrer la

maladie de la vache folle. M. Chopra, 70 ans, avait également été suspendu en avril 2002 pour « entrave à la politique gouvernementale » : il avait critiqué le projet de Santé Canada de garder des réserves d'antibiotique en cas d'attaques terroristes. En novembre 2002, les trois scientifiques, ainsi qu'un quatrième collègue, avaient porté plainte contre Santé Canada devant le Bureau de l'agent de l'intégrité dans la fonction publique fédérale. Ils alléguaient que les dirigeants du Ministère approuvaient des médicaments sans avoir en main les informations requises.

M. Chopra avait déjà fait des vagues dès 2001 quand il avait évo-

qué les dangers d'une hormone de croissance, la somatotrope bovine. M<sup>me</sup> Haydon, elle, avait déclaré la même année que l'interdiction canadienne du boeuf brésilien avait plus à voir avec la politique qu'avec la santé publique.

### « Une décision administrative »

Ce ne sont pourtant pas ces motifs qui ont été invoqués pour congédier les trois scientifiques, assure-t-on à Santé Canada. « Les motifs qui sous-tendent notre démarche sont écrits dans les lettres que nous leur avons fait parvenir, et ce sont des informations confidentielles, explique Ryan Baker, porte-parole au Ministère. Mais cela n'a aucun

rapport avec ce qu'ils avaient pu dire publiquement. »

Santé Canada, a précisé le porte-parole, « appuie sans réserve la politique actuelle qui permet aux fonctionnaires de dénoncer des actes fautifs ». Au cabinet du ministre de la Santé Pierre Pettigrew, on précise que le congédiement des trois scientifiques était « purement une décision administrative » du ministère. « Ce n'était pas une décision politique, affirme le porte-parole du ministre, Sébastien Thériault. Nous avons été mis au courant, mais on n'a pas été impliqués. Ce qui nous a été donné comme information, c'est qu'il n'y avait pas de lien avec les dénonciations. »

Aucun des trois scientifiques joints par *La Presse* n'a voulu commenter la décision ou préciser quels étaient les motifs allégués par Santé Canada. Même mutisme du côté de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, où l'on arguait du caractère confidentiel de ces informations.

## Hydro-Québec réclame une nouvelle hausse de tarif

HÉLÈNE BARIL

Les clients d'Hydro-Québec n'ont pas encore fini de digérer les deux hausses de tarifs imposées cette année qu'ils doivent se préparer à en subir une autre le 1<sup>er</sup> avril prochain.

La société d'État a en effet demandé officiellement hier à Régie de l'énergie d'entreprendre l'examen de sa demande de hausse de tarifs pour 2005-2006. À cette étape préliminaire, Hydro ne précise toutefois pas l'importance de

la hausse réclamée.

Cette précision viendra avec la demande détaillée qui sera déposée devant la Régie en septembre, a indiqué le porte-parole de la société, Marc-Brian Chamberland.

Hydro-Québec utilise toutefois l'hypothèse d'une hausse de 2 % de ses tarifs dans les documents qui accompagnent la demande déposée hier devant la Régie.

Après cinq années de gel, Hydro-Québec a demandé et obtenu deux augmentations de ses tarifs

depuis le début de l'année. Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les tarifs ont augmenté de 3 % et le 1<sup>er</sup> avril dernier, une autre augmentation de 1,41 % s'est ajoutée.

Hydro avait réclamé deux hausses de 3 %, mais la Régie de l'énergie, après avoir acquiescé à la première demande, a réduit la deuxième de 3 % à 1,41 %.

### Réduire la redevance?

Dans sa nouvelle demande d'augmentation tarifaire, Hydro jongle avec plusieurs hypothèses,

dont celle de réduire la redevance imposée à ses abonnés, une somme fixe qui ne tient pas compte de la quantité d'énergie consommée. La redevance imposée par Hydro-Québec est une des plus élevées en Amérique du Nord. La requête évoque aussi la possibilité d'ajouter une tranche de consommation, à un tarif différent, aux deux qui existent déjà.

Hydro-Québec avait proposé l'an dernier d'instaurer un tarif modulé pour réduire l'impact des hausses sur les abonnés les moins

riches. La proposition avait soulevé un tollé et avait été retirée à la demande du gouvernement, qui avait promis d'agir lui-même pour aider les démunis. Québec n'a encore rien proposé.

La Régie de l'énergie prendra une décision sur la nouvelle demande de hausse de tarifs après avoir établi les revenus requis par Hydro-Québec Distribution pour atteindre un taux de rendement de 9,4 %, soit le taux autorisé lors de l'examen de la première requête tarifaire d'Hydro. La division Transport d'Hydro-Québec doit aussi soumettre à la Régie une demande de modification de ses tarifs, mais sa division Production n'est pas soumise à la réglementation.

## ACTUALITÉS

## EN BREF

## Remaniement ministériel mardi

Le premier ministre Paul Martin procédera mardi à un remaniement ministériel pour tenir compte des résultats des élections du 28 juin, au cours desquelles six ministres ont été battus, a-t-on annoncé hier. Le nouveau cabinet prêtera serment mardi matin devant la gouverneure générale, Adrienne Clarkson. Le gouvernement passera le reste de l'été à peaufiner son programme avant de le présenter à l'automne devant la nouvelle Chambre.

Agence France-Presse

## Hausse pour des juges québécois

La Cour d'appel donne 60 jours à Québec pour augmenter substantiellement les salaires des juges de la Cour du Québec et des cours municipales de Laval, Montréal et Québec. La Cour accorde le même délai au gouvernement pour qu'il dépose à l'Assemblée nationale un projet de loi sur le régime de retraite de ces mêmes juges. Par cette décision rendue publique hier, les cinq juges rejettent l'appel du procureur général et ministre de la Justice du Québec qui refusait de mettre en application les recommandations d'un comité qu'il avait lui-même formé pour plancher sur la rémunération des juges et sur leur régime de retraite. Le comité recommandait de porter le salaire des juges de la Cour du Québec de 137 000 \$ à 180 000 \$, rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2001 et de prévoir une augmentation de 2000 \$ pour chacune des deux années suivantes, assortie d'une indexation selon l'indice du coût de la vie.

Presse Canadienne

## Témiscaming n'est plus isolée

La ville de Témiscaming, dans l'ouest de la province, n'est plus isolée depuis hier après-midi. Des équipes de Transports Québec sont intervenues et la circulation sur la route 101 a été rétablie, mais sur une voie seulement. La circulation se fera donc en alternance, une direction à la fois, au moins jusqu'à lundi prochain. Près de 100 millimètres de pluie sont tombés sur la région en 36 heures. Le gros de la pluie est cependant passé, selon Environnement Canada. Des portions de routes s'étaient effondrées à cause de la pluie abondante et de la rupture de barrages de castors. Plusieurs sous-sols de résidences ont également été inondés.

Presse Canadienne

## Le corps de Julie Sirois retrouvé?

Le corps de Julie Sirois, portée disparue dans la rivière Sainte-Anne, aurait été retrouvé près des chutes Panet, à Saint-Raymond de Portneuf. La Sûreté du Québec a annoncé qu'il y avait « de fortes probabilités » que le cadavre retrouvé soit celui de la jeune femme de 19 ans, qui manquait à l'appel depuis samedi soir. Julie Sirois faisait du canot avec des amis lorsque son embarcation a chaviré dans la rivière Sainte-Anne.

Nicolas Bérubé

## La pluie paralyse Peterborough

L'état d'urgence a été instauré hier matin à Peterborough, au nord-est de Toronto, où une pluie diluvienne nocturne a causé de nombreux débordements et dégâts. La plupart des rues du centre-ville sont bloquées, et les commerces inondés sont nombreux. Dans l'ouest de la ville, une partie du toit d'un centre commercial s'est effondrée. Une résidence pour aînés a été évacuée en catastrophe. Une interdiction de consommation d'eau potable a été prononcée en raison de craintes de contamination. Le service de transport en commun, lui, a été suspendu.

Presse Canadienne

## Le prix du lait restera stable

La Fédération des producteurs de lait du Québec est indignée de la décision de la Commission canadienne du lait de n'accorder aucune hausse du prix du lait aux producteurs pour compenser les pertes liées à la crise de la vache folle. Dans un communiqué, son président, Marcel Groleau, a déploré qu'un organisme dont le mandat est d'assurer un juste revenu aux producteurs, cède devant le lobby des grandes industries agroalimentaires et de la restauration. Il a rappelé que les pertes des producteurs québécois s'élèveront en 2004 à plus de 64 millions, en tenant compte de l'aide gouvernementale. Les producteurs réclamaient une hausse de 2,6 cents le litre de lait pour compenser ce manque à gagner.

Presse Canadienne

## LICENCE DE DIFFUSION REFUSÉE À RAI INTERNATIONAL

## Consternation au sein de la communauté italienne



Un employé de la salle de nouvelles d'Al-Jazira vaque à ses occupations. Le CRTC a décidé hier de permettre la diffusion de la chaîne au Canada.

PHOTO REUTERS

NICOLAS BÉRUBÉ

La communauté italienne du Canada part en croisade : elle n'entend baisser les bras que lorsque les auditeurs pourront se laisser choir dans leur fauteuil, empoigner la télécommande et syntoniser la RAI sur leur poste de télévision.

« Nous sommes déçus et consternés par la décision du CRTC, a tonné le président du Congrès national des Italo-Canadiens, Nino Colavecchio. Nous allons tout mettre en oeuvre pour que le gouvernement canadien reverse cette décision. »

Dévoilée peu après 11 h hier, la décision du CRTC de ne pas accorder de licence de diffusion à la chaîne italienne RAI International a eu l'effet d'une bombe dans la communauté italo-montréalaise. Une conférence de presse a été organisée en catastrophe au Centre Léonard de Vinci, là où les candidats aux élections fédérales s'étaient engagés, le mois dernier, à permettre l'accès à une chaîne de télévision provenant d'Italie.

Cet engagement, appuyé notamment par Denis Coderre et Pierre Pettigrew lors de leur passage dans Saint-Léonard, est encore tout frais à la mémoire de la communauté, a rappelé hier M. Colavecchio.

« Les décisions du CRTC étant sans appel, nous allons nous tourner vers les politiciens fédéraux. Il y a trois semaines, ils nous ont dit combien ils nous aimaient. Maintenant, il va falloir qu'ils respectent leur parole », a-t-il dit.

Giovanni Rapanà, président du comité des Italiens à l'étranger pour l'est du Canada, a ajouté qu'un plan d'action sera ébauché dans les prochains jours afin d'unir les efforts de tous ceux qui voudraient faire pression auprès du gouvernement. Selon Statistique Canada, la communauté italienne regroupe 1 270 370 personnes au pays, dont 249 205 au Québec.

La question de permettre l'accès à la chaîne d'État italienne est l'une

des grandes revendications des Italo-Canadiens. En novembre dernier, plus de 3500 personnes s'étaient rendues à Ottawa pour manifester devant les bureaux du CRTC. Une pétition de plus de 100 000 noms avait également été déposée l'an dernier pour faire pression sur l'organisme.

Hier, le CRTC a finalement choisi de rejeter la requête, affirmant que cette chaîne pourrait entrer en concurrence « partielle ou totale » avec des diffuseurs canadiens, en l'occurrence la chaîne Telelatino, établie à Toronto, qui diffuse 50 % de sa programmation en italien.

La communauté musulmane a réagi de façon mitigée hier à l'annonce du CRTC de permettre la diffusion de la chaîne Al-Jazira au Canada. Si plusieurs se réjouissaient de cette percée, certains dirigeants de la communauté déploraient que la station soit sous haute surveillance.

Le CRTC oblige en effet les fournisseurs canadiens d'Al-Jazira à voir à ce qu'aucun propos offensant n'est diffusé sur les ondes de la station.

Le président de la Canadian Arab Federation, Omar Alghabra, a qualifié l'encadrement imposé à Al-Jazira de « censure ».

« Il existe une distinction entre la propagande haineuse et des opinions politiques divergentes, a-t-il souligné. Le mot *offensant* est si général qu'il couvre ces deux réalités. »

Hier, Hakan Burcu, Montréalais d'origine turque, s'est réjoui d'acquiescer qu'Al-Jazira sera disponible au Canada. Jusqu'à aujourd'hui, ce résident de Montréal devait se rendre dans un café pour regarder la chaîne captée par signaux satellites. Il dit avoir hâte de pouvoir s'abonner au service.

« Beaucoup de Montréalais originaires du Moyen-Orient écoutent Al-Jazira parce que c'est le seul poste qui reflète leur culture, dit-il. C'est une bonne chose que d'y avoir accès à partir de chez soi. »

## LA COUR D'APPEL TRANCHE

Le journal *Métro* restera seul dans le métro

CHRISTIANE DESJARDINS

Corporation Sun Media ne pourra pas distribuer ses journaux gratuits, 24 heures, dans le métro, a tranché la Cour d'appel, hier, en rejetant la demande de cette filiale de Quebecor.

Le journal *Métro*, des Publications métropolitaines, restera donc le seul journal gratuit distribué dans le métro. Sun Media alléguait que l'entente d'exclusivité intervenue entre la Société de transport de Montréal et les Publications métropolitaines allait à l'encontre de la liberté d'expression et de presse. Pourtant, Sun Media se disait elle-même prête à se soumettre à une telle entente. « En apparence, elle offre presque d'acheter l'exercice de sa liberté fondamentale », écrivent

les juges André Brossard, Thérèse Rousseau-Houle et François Pelletier.

Si l'entente contrevenait à de la Charte des droits et libertés et si elle avait été levée, elle l'aurait été pour tous, et pas seulement pour Sun Media. C'est ainsi que d'autres entreprises médiatiques auraient pu y distribuer elles aussi des journaux gratuits. Ce qui aurait fait beaucoup de papier, une matière inflammable qui aurait pu s'avérer dangereuse pour la sécurité des usagers et la gestion du réseau. Sans compter qu'en augmentant le nombre de joueurs, ceux-ci auraient dû se partager un marché publicitaire somme toute réduit, et se seraient sans doute retrouvés déficitaires.

Sun Media en était bien consciente, et c'est d'ailleurs une entente de « co-

exclusivité » avec les Publications Métropolitaines qu'elle recherchait.

La Cour d'appel a conclu que l'entente n'allait pas à la rencontre de la Charte, et que la Société de transport de Montréal était libre d'administrer ses affaires comme elle l'entendait.

Quebecor avait pris contact avec la STM en l'an 2000, avec l'idée de distribuer un quotidien gratuit dans le métro. Mais c'était trop tard, car celle-ci était déjà en négociations avec les Publications métropolitaines. La Cour supérieure, dont Sun Media avait porté la décision en appel, avait conclu que « le train avait déjà quitté la station, et que Sun Media l'avait manqué ». Pour contourner le problème, Sun Media distribue depuis quelques années son journal gratuit à l'extérieur des stations de métro.

« Notre population mérite d'avoir les services auxquels elle a droit », affirme James Gabriel. La quinzaine d'employés du conseil se chargent notamment de traiter des demandes de financement concernant l'habitation ou les études, de même que l'accès à l'aide sociale. « Quand les chefs minoritaires se vengent sur la population en barrant les portes, il faut faire quelque chose. »

Hier après-midi, les employés finissaient de s'installer dans un local loué dans le village d'Oka. « Ça fait longtemps que les employés demandent de déménager les bureaux, dit James Gabriel. Le conseil de bande est élu pour gérer la communauté et donner des services. Et si on est incapable de donner ces services à partir du bureau du conseil de bande, il faut s'arranger pour que ça se fasse ailleurs. C'est ce qu'on a fait. »

JUDITH LACHAPPELLE

Plus de six mois après avoir perdu ses policiers et son grand chef, le territoire de Kanesatake vient maintenant de perdre le bureau de son conseil de bande. Inquiets de voir des manifestants paralyser le travail des employés, James Gabriel et son conseil ont pris la décision de déménager le bureau dans le village d'Oka.

Comme la police mohawk et le grand chef James Gabriel, le bureau du conseil de bande mènera ses activités « temporairement », selon James Gabriel, à partir de l'extérieur du territoire. Mercredi, les opposants au grand chef ont bloqué l'accès au bureau du conseil de bande pour protester contre les gouvernements fédéral et provincial qui ont prolongé le mandat de James Gabriel jusqu'en octobre.

La nouvelle a indigné Steven Bonspille, chef opposant qui a remis sa démission mardi soir, au terme de son mandat. « Les employés doivent choisir pour qui ils travaillent : Kanesatake ou James Gabriel », dit-il.

Personne n'ira à Oka pour recevoir des services auxquels ils ont droit à Kanesatake, ajoute M. Bonspille. Personne non plus ne les laissera emporter ne serait-ce qu'un dossier hors du bureau du conseil de bande, promet-il. Les employés qui iront travailler à Oka « devraient démissionner », dit-il, en ajoutant que James Gabriel a nommé, au fil des dernières années, des employés qui lui étaient favorables. « Il joue un jeu très dangereux à Kanesatake. Il ne représente plus les gens, et les gens ne veulent plus de lui. »

## Vote concluant chez Air Canada Jazz

MARTIN VALLIÈRES

TORONTO — Les agents de bord de Jazz, la filiale régionale d'Air Canada, ont entériné hier soir, lors d'un vote ordonné par un juge torontois, l'entente de concessions salariales conclue par leurs représentants syndicaux, en mai dernier.

Avant ce vote, les quelque 1000 membres du syndicat des agents de bord, affiliés aux Teamsters, constituaient le seul groupe d'employés d'Air Canada et de Jazz qui n'avait pas entériné sa part des concessions totales de 200 millions convenues lors de négociations très tendues, il y a deux mois à Toronto.

Ces concessions sont parmi les conditions des deux principaux financiers de la restructuration d'Air Canada pour éviter la faillite : le groupe allemand Deutsche Bank et la société américaine GE Capital Aviation. Ces deux géants financiers fournissent quelque 2,6 milliards CAN en capitaux et en prêts vitaux à Air Canada pour qu'elle puisse compléter sa restructuration d'ici septembre et lancer son nouveau plan d'affaires.

Toutefois, le retard des agents de bord de Jazz à entériner leur entente qui prévoit des concessions d'environ 3,1 millions par an avait fait ombrage sur la suite de cette restructuration complexe et tumultueuse. En cas de vote négatif, les intervenants financiers et juridiques de ce processus s'attendaient à ce qu'Air Canada demande dès aujourd'hui au juge torontois qui supervise sa restructuration d'en exclure sa filiale Jazz, afin d'éviter un blocage. Pareil scénario aurait menacé Jazz de paralysie à très court terme en cas de refus de ses financiers et de ses créanciers d'accepter une restructuration distincte, ce qui aurait eu des conséquences dans toutes les régions du Canada.

Avec ses 94 avions et ses 600 vols par jour, dont environ 100 au Québec desservant 10 aéroports, Jazz est en fait le deuxième transporteur dans le ciel canadien après sa société mère, Air Canada.

Jazz emploie 3500 personnes en tout, dont 475 au Québec.

# Les défusionnistes de L'Île-Bizard et de Roxboro contestent leur défaite

L'exactitude de la liste électorale leur a coûté la victoire, selon eux

SÉBASTIEN RODRIGUE

Après s'être approchés à un cheveu d'une victoire aux référendums du 20 juin dernier, les défusionnistes de L'Île-Bizard et de Roxboro se préparent à contester devant les tribunaux l'exactitude de la liste électorale qui leur a coûté la victoire selon eux.

À Roxboro et à L'Île-Bizard, les défusionnistes soutiennent que des listes électorales plus exactes leur auraient procuré la victoire.

« Nous ne contestons pas la règle des 35 %, c'est la qualité de la liste électorale que nous voulons contester, certaines personnes inscrites ont démenagé depuis cinq ou 10 ans », fait valoir Anna Lee, présidente du comité du Oui de Roxboro.

À L'Île-Bizard, 33,68 % des électeurs ont voté en faveur de la défusion. Dans cette ancienne municipalité située dans l'ouest de l'île de Montréal, il manquait donc 133 voix pour obtenir le seuil requis pour la défusion. Un scénario quasi identique s'est

produit à Roxboro où il manquait 74 votes.

Dans le cas de ces deux villes, une majorité d'électeurs s'était prononcée en faveur de la défusion lors du scrutin. Les défusionnistes n'ont pas exigé de dépouillement judiciaire, mais ils décideront d'ici la semaine prochaine s'ils vont devant les tribunaux pour en découdre avec la loi électorale.

Rappelons qu'il fallait d'abord que 10 % des électeurs inscrits signent le registre pour exiger la tenue d'un référendum sur la défusion. Lors du scrutin du 20 juin, 35 % des électeurs inscrits devaient ensuite voter Oui et ce nombre devait aussi représenter la majorité simple des voix exprimées.

Avec des seuils minimaux à franchir, les comités du Oui pour la défusion s'étaient mobilisés pour faire radier le plus grand nombre de personnes déménagées ou décédées encore inscrites sur la liste électorale. Mme Lee précise que des bénévoles visi-

tent depuis quelques semaines les propriétés de l'ancienne municipalité de Roxboro afin de réunir suffisamment de preuves pour aller devant les tribunaux. « Nous espérons pouvoir trouver suffisamment d'erreurs », dit-elle.

À L'Île-Bizard, les défusionnistes comptent quant à eux contester le processus de révision puisqu'ils estiment avoir été victime d'une injustice. Selon l'agent officiel du comité du Oui, Christian Larocque, la commission de révision de la liste électorale a empêché le dépôt de quelque 600 demandes de radiation. M. Larocque mentionne que, contrairement aux autres secteurs, la commission a exigé que les demandes soient déposées sous serment par des personnes connaissant personnellement ceux qui devaient être radiés de la liste.

« Si on n'avait pas été bloqués, on aurait gagné le référendum, c'est ce qui a fait la différence, on avait près de 600 demandes de radiation et on n'a pas pu les dé-

poser », dit-il.

À L'Île-Bizard, 67 noms ont été rayés de la liste sur 90 demandes.

Un porte-parole du bureau du Directeur général des élections, Clément Falardeau, indique que des mécanismes devaient être appliqués lors de la révision pour garantir le droit de vote des citoyens. « Il y a toujours eu et il y aura toujours des imprécisions dans la liste électorale », souligne-t-il. M. Falardeau fait toutefois valoir que la liste électorale permanente a permis plusieurs améliorations, mais que la liste électorale change quotidiennement. Le DGEQ n'a jamais reçu de contestation semblable à ce jour, mais il s'agissait d'un premier scrutin où le nombre d'électeurs inscrits avaient une incidence sur le résultat, fait remarquer M. Falardeau.

Le porte-parole du maire de Montréal Gerald Tremblay a refusé de faire des commentaires tant que l'affaire ne se trouvera pas officiellement devant les tribunaux.

# Des pancartes électorales ornent encore les rues de Montréal

JULIE PARENT

Voilà plus de deux semaines que les élections fédérales ont eu lieu et de nombreuses pancartes électorales sont toujours accrochées aux poteaux. Près du pont Jacques-Cartier, par exemple, le premier ministre Paul Martin et le chef du Bloc québécois Gilles Duceppe sourient encore aux automobilistes. Pourtant, les pancartes auraient dû être enlevées au plus tard lundi dernier.

Les visages des candidats orneront-ils les poteaux encore long-

temps ? À Montréal, tout dépend des arrondissements. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités oblige les partis à enlever toutes leurs pancartes dans les 15 jours suivant les élections. S'il en reste encore, les arrondissements, qui régissent l'affichage sur leur territoire, peuvent les retirer et envoyer la facture aux délinquants après leur avoir donné un délai de cinq jours pour rectifier la situation.

Dans Ville-Marie, où des affiches des candidats bloquistes Gilles Duceppe et Louis Laro-

chelle traînent toujours, on a émis un tel avertissement. « Une note a été envoyée aux partis le 13 juillet pour les aviser que s'ils n'enlèvent pas leurs affiches d'ici lundi prochain, l'arrondissement les fera à leurs frais », révèle Michel Champoux, chargé des communications de l'arrondissement. M. Champoux n'a pas été en mesure de dire combien l'opération pouvait coûter.

Le Parti libéral et le Bloc québécois, qui avaient commencé à poser leurs affiches deux jours avant le déclenchement des élections,

semblent maintenant moins pressés de les retirer. Leurs pancartes oubliées sont plus nombreuses que celles des autres partis.

Au Parti libéral, on n'était pas en mesure d'expliquer la situation. « Il appartient aux circonscriptions de faire enlever les affiches », a dit la relationniste Irène Marcheterre.

Au Bloc québécois, des ententes ont été prises il y a quelques jours avec les arrondissements et on promet qu'il ne restera plus de trace des candidats d'ici la fin de la semaine prochaine.

# Un col bleu terrassé par une abeille

SÉBASTIEN RODRIGUE

Une réparation banale sur un lampadaire a coûté la vie à un électricien de la Ville de Montréal, victime d'une piqûre d'abeille et d'une réaction allergique instantanée. Ce décès a conduit à l'ouverture d'une enquête par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Lundi dernier, le col bleu de 36 ans effectuait, seul, une réparation à partir d'une nacelle dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. Il aurait tenté d'élaguer une branche sur laquelle se trouvait un nid d'abeilles ou de guêpes. Il aurait alors subi une piqûre qui lui a été fatale.

Ressentant des difficultés respiratoires, le col bleu serait descendu de sa nacelle pour demander de l'aide sur les ondes radio. Selon Pierre Denis, porte-parole de l'arrondissement de Rosemont/Petite-Patrie dont relève l'emploi décédé, la victime aurait précisé sur les ondes radio qu'il avait été piqué et qu'il ne se savait pas allergique.

À l'arrivée de ses collègues et des ambulanciers quelques minutes plus tard, l'électricien était affaibli, inconscient, sur le volant de son véhicule garé à quelques centaines de mètres de l'Hôpital général juif. Les ambulanciers l'ont transporté à l'hôpital où son décès a été constaté.

Un porte-parole de la CSST, Daniel Legault, indique que des représentants de la Ville et du syndicat seront interrogés dès la semaine prochaine afin de faire la lumière sur cet événement pour ensuite formuler des recommandations si cela s'avérait nécessaire.

La CSST compte revoir les méthodes de communications, les techniques de travail pour enlever un nid d'insectes piqueurs et la formation des employés dans ce genre de circonstances. M. Legault précise que la CSST souhaite voir si tout a été fait dans les règles de l'art.

C'est la deuxième fois que la CSST se penche sur le décès d'un travailleur à la suite d'une piqûre d'insecte. En 1990, un travailleur forestier avait été victime d'un incident semblable en Abitibi-Témiscamingue. La CSST avait alors recommandé que les travailleurs forestiers aient accès à un médicament pour contrer une allergie dès qu'ils se trouvent à plus de 15 minutes d'un endroit où il peut recevoir de l'assistance.

**SHARKS VENTE DES VACANCES SHARKS**

À L'ACHAT D'UN WAKEBOARD d'une valeur de 550\$ et plus, obtenez un sac gratuit.

10% à 50% SUR VÊTEMENTS

À L'ACHAT D'UN SKI SLALOM d'une valeur de 650\$ et plus, obtenez un sac, corde et poignée.

L'offre se termine le 16 juillet 2004. \* Ne peut être jumelé à aucune autre promo.

Ne manquez pas l'émission **SHARKS H2O à FUS**

3242626

313, boul. Cartier, Laval • 450-663-5543 • 2 km à l'est de la sortie 7, aut. 15 • Ouvert jusqu'à 21 h tous les mercredis soir

**MONTOIT LE SAMEDI**

CE SAMEDI DANS **LA PRESSE**

ALERTE aux cambriolages

CHRONIQUE AMÉNAGEMENT SURPRISES ET INNOVATIONS AU SIDIM

RENDEZ-VOUS HORTICOLE

3242627A

**LUCKY LUKE LA BELLE PROVINCE**

Une page de la nouvelle BD tous les jours à compter de demain dans **LA PRESSE**

Lucky Luke. La Belle Province par Achdé et Gerra d'après Morris © Lucky Comics 2004

3242628A

**Cartons emballés!**

Les 10 jours incontournables de **magasinage d'été!**

9-18 juillet

Dernier week-end!

Bijoux • Céramiques • Déco maison • Verrerie  
Vêtements • Sculpture et arts visuels  
Objets en bois • Produits gastronomiques

150 artistes et artisans

**le port des arts**

one of a kind **montréal**

Expo-vente des métiers d'art  
Quai Jacques-Cartier,  
Vieux-Port de Montréal  
Beau temps, mauvais temps!

quand Tous les jours de 11h à 21h, sauf le dimanche 18 juillet, de 11h à 18h entrée Adultes 5\$, Enfants 0 - 12 ans GRATIS. Accès illimité GRATUIT après la première visite

méto / stationnement Métros Place-d'Armes et Champ-de-Mars Stationnement payant disponible au Vieux-Port

www.leportdesarts.com

LA PRESSE PUMA GITE 107.3 FM LE VIEUX-PORT DE MONTRÉAL

3236995A

**VACANCES VOYAGE**

Tous les samedis dans **LA PRESSE**

**CE SAMEDI, LES 10 PLUS BEAUX STADES DE BASEBALL.**

3242587A

## ACTUALITÉS

En attendant leur extradition vers les États-Unis

## Les frères Roy restent en prison

CHRISTIANE DESJARDINS

Le juge Fraser Martin n'a pas délibéré longtemps avant de décider que les frères Daniel et Tony Roy allaient rester en prison en attendant leur extradition vers les États-Unis. Il a rendu sa décision séance tenante, hier, au palais de justice de Montréal.

Les frères Roy, qui habitent la région de Valleyfield, sont soupçonnés d'avoir participé à une vaste importa-

États-Unis... Un tentacule est au Québec, et il y a les Roy. »

Daniel Roy, 48 ans, et Tony Roy, 33 ans, ont été condamnés dans le passé principalement pour des affaires de contrebande d'alcool et de cigarettes.

Dans la présente affaire, ils auraient négocié sans le savoir avec un agent-source américain de Miami, et un agent double de la GRC à Montréal. Ils seraient en fait tombés dans l'enquête que la police américaine avait

raient filer en douce. Des proches des deux hommes se disaient prêts à mettre près de 500 000 \$ en garantie, afin que ceux-ci puissent retrouver leur liberté. Or, il est étrange que les frères Roy disposent de maisons et véhicules payés, alors qu'ils ont des emplois peu rémunérateurs.

Daniel Roy dit être fabricant d'huile de cèdre avec son ex-conjointe. Cette compagnie ne génère que quelques 28 000 \$ par année. Tony Roy a un emploi de répartiteur depuis août 2003, dans une entreprise de collecte des ordures.

Il est aussi à noter que les frères Roy avait été arrêtés au Nevada en 1995, alors qu'ils avaient 110 kg de cocaïne dans leur voiture. En raison d'une erreur technique, le mandat a été retiré.

Ils ont pu revenir au Québec et n'ont jamais été extradés par la suite. Par ailleurs Daniel Roy a été intercepté à l'aéroport de Dorval en 2001, alors qu'il avait 200 000 \$ en argent sur lui. Il avait décliné une fausse identité et avait prétendu qu'il s'en allait acheter un bateau à Vancouver. On l'a laissé passer, mais il ne s'est jamais rendu à Vancouver. Il s'est arrêté à Toronto.

Leur feuille de route et la gravité des accusations ont incité le magistrat à les garder sous les verrous pendant les procédures d'extradition.

Les frères Roy auraient envoyé 500 000\$ à Miami depuis le printemps dernier pour acheter 200 kg de cocaïne.

tion de cocaïne par le biais du cartel des Caraïbes.

Ils ont tous deux été arrêtés par la GRC le 23 juin dernier, à la demande des autorités américaines qui les réclament pour les juger pour complot d'importation et possiblement blanchiment d'argent. Ils s'exposent à des peines de 20 à 30 ans de prison chez nos voisins du Sud.

Après avoir écouté la preuve du ministère public et celle de la défense, le magistrat a statué : « Il saute aux yeux que l'on fait face à une opération qui implique des quantités industrielles de drogue, de la Colombie à la Jamaïque, aux Bahamas, aux

entreprise en 2002, et qui a connu son aboutissement récemment avec l'arrestation de plusieurs personnes dans différents pays.

Selon la preuve, les Roy auraient envoyé 500 000 \$ à Miami depuis le printemps dernier pour acheter 200 kg de cocaïne. Les 200 kilos ont été remis à un chauffeur de camion québécois à Miami, mais celui-ci s'est fait arrêter peu après.

Le procureur de la Couronne, M<sup>e</sup> Pierre Labelle, a fait valoir que les deux hommes avaient des contacts dans la réserve d'Akwesasne, qu'ils pouvaient facilement passer la frontière sans être détectés, et qu'ils pour-

Après un an d'enquête

## Six présumés proxénètes sous les verrous

JUDITH LACHAPPELLE

Après environ un an d'enquête du projet Orion, les policiers du SPVM ont mis la main au collet de six personnes (dont une femme) qui ont comparu mercredi pour répondre à une trentaine de chefs d'accusation reliés au proxénétisme et au trafic de stupéfiants. Deux suspects sont toujours recherchés.

« Ils ne sont pas reliés à un gang de rue, a indiqué l'inspecteur André Lemaire, du Service de police de la Ville de Montréal. Ce sont des indépendants, des proxénètes comme on en voit régulièrement qui travaillent à leur compte. Ils avaient chacun leurs filles. »

M. Lemaire explique qu'ils s'organisaient pour rencontrer des jeunes filles en fugue ou vivant une situation familiale difficile, ou encore par le bouche à oreille dans les centres jeunesse, « des filles qui ont un degré de vulnérabilité important. Et là, naturellement, ils leur chantent la pomme, les hébergent, leur rendent service, leur font des cadeaux. Et après, évidemment, la fille se

rend compte qu'elle paiera assez cher pour ces avances. À partir du moment où ils les ont dans leurs griffes, c'est sûr qu'il y aura de l'intimidation, des menaces. »

La trentaine de jeunes filles, qui n'étaient pas toutes mineures, étaient le plus souvent envoyées à l'extérieur de la ville pour travailler dans des bars de danseuses. « C'est sûr que la fille de 16-17-18 ans, qui se retrouve à 200 km de Montréal, elle est isolée, n'a plus de cercle d'amis. Si tu veux contrôler quelqu'un, c'est plus facile en l'isolant. »

Les enquêteurs ont reçu les premières informations concernant ce réseau l'automne dernier. Parmi les éléments qui ont contribué à l'enquête, l'inspecteur Lemaire cite la pièce de théâtre *Le Prince Serpent* présentée dans les écoles secondaires, qui raconte comme une jeune fille peut tomber sous le charme d'un proxénète ou d'un gang de rue.

« Ça a eu un succès assez fulgurant, les filles se sont reconnues là-dedans. Et ça nous a amené beaucoup d'information et plusieurs délations. »

## EN BREF

## Prostitution juvénile: autre condamnation

Une quatrième sentence est tombée hier pour un client du réseau de prostitution juvénile de Québec. Jean-François Guay, fonctionnaire de 43 ans, est condamné à un an de probation et à 60 heures de travaux communautaires, soit 20 heures de plus que ce qu'a obtenu l'ex-animateur de radio Robert Gillet. Guay avait été reconnu coupable d'avoir eu des rapports sexuels rémunérés avec une mineure de 15 ans et n'avait pas réussi à convaincre le jury qu'il croyait que la jeune fille était âgée de 19 ans. Jean-François Guay avait renoncé à réclamer une absolution conditionnelle. « J'ai pas à être satisfait ou pas mais c'est ce qu'on avait demandé », a commenté Jean-François Guay devant les journalistes après que le juge Fraser Martin eut fait connaître sa sentence.

Presse Canadienne

## Saisie de 500 plants de cannabis

La GRC a démantelé un important réseau de production de marijuana dont l'un des membres avait déjà été appréhendé la semaine dernière pour importation de cocaïne. Les policiers ont réalisé une quinzaine de perquisitions dans des résidences de Montréal, de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière, mardi. Des plantations ont été découvertes dans 12 résidences et près de 5000 plants de cannabis ont été saisis, ainsi que des équipements pour la culture et des armes. Quinze personnes ont été mises en accusation mardi relativement à cette culture, dont Richard Gagnon, 45 ans, qui était l'un des suspects dans la saisie de 540 kg de cocaïne à bord d'un voilier, la semaine dernière, au large de la Nouvelle-Écosse. Selon les policiers, il n'est pas rare que des gros réseaux de trafiquants cultivent de la marijuana au Québec pour exportation et qu'ils se servent ensuite des profits pour importer de la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud. Les 15 suspects font face à 98 accusations diverses de complot, de culture et de possession de cannabis en vue d'en faire le trafic, et de gangstérisme. Dix d'entre eux n'ont pas réussi à obtenir leur mise en liberté.

Presse Canadienne

## MISE AU POINT

Veillez noter les corrections suivantes:  
Dans le cahier publicitaire **SOLDES D'ENTRÉE - 2 DERNIERS JOURS** en vigueur les samedi 17 et dimanche 18 juillet 2004 (WE072F504).  
À la page 3, Maintenant 95,95 \$. Jeu de hockey sur coussin d'air. Était 249,99 \$. Puis 198,94 \$.

**CORRECTION: L'article n'est plus disponible dû à une demande plus forte que prévue et des quantités limitées.**

Nous sommes sincèrement désolés de tout inconfort que ces erreurs ont pu causer à nos clients.

SEARS

Camry 2004

TOYOTA

un coup de cœur sans fin



*Vous attendez le bon moment pour vous acheter une Camry? Ça y est!*



- Moteur 4 cylindres de 157 ch
- Transmission automatique quatre rapports à commande électronique
- Technologie de moteur à l'avant-garde de l'industrie (VVT-i)
- Banquette arrière divisée 60/40 à dossiers rabattables
- Système audio AM-FM 6 haut-parleurs, cassette et CD
- Cote autorisée de véhicule à émissions ultra faibles (ULEV)
- Qualité légendaire Toyota

Location à partir de

279\$

par mois, 48 mois\*  
2 mensualités gratuites et aucun dépôt de garantie à la location<sup>†</sup> ou crédit à l'achat équivalent à 2 mensualités de location<sup>††</sup>

ou financement à l'achat de

1,9%

jusqu'à 36 mois\*\*

viens chercher ton volant?

ÉQUIPE TOYOTA

consommation de carburant 10,1 L/100km VILLE †††  
6,7 L/100km ROUTE

Regardez le concessionnaire Accès Toyota de votre voisinage dès aujourd'hui. Une expérience d'achat tellement plus sympa. Ou encore, visitez le [www.acces.toyota.ca](http://www.acces.toyota.ca) ou composez le 1 888 Toyota-8.

3241225

Programmes de location au détail et de financement à l'achat sur approbation de crédit de Toyota Services Financiers. ††† Selon le Guide de consommation de carburant 2004 publié par Ressources naturelles Canada. \*La location est basée sur une location-bail de 48 mois et un taux de location de 4,5 % pour une Camry LE 2004 4 cylindres (modèle BE32KP-A avec transmission automatique), avec acompte de 4 097 \$. † Première et deuxième mensualités de 0 \$ sur les modèles Camry 2004 neufs en stock (à l'exception de la Camry Solara 2004), pour des termes de location de 48 mois. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme de location moindre que 48 mois, un rabais représentant le coût de deux mensualités basées sur un terme de 48 mois sera accordé. Aucun dépôt de garantie. Obligation totale de 17 489 \$ et option d'achat de 11 408 \$. Basé sur un maximum de 96 000 km; des frais de 0,10 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire, s'il y a lieu. Calculé à partir du PDSF de 24 800 \$. Le coût total de la location comprend un maximum de 1 110 \$ pour frais de transport et de préparation. Immatriculation, assurance et taxes applicables en sus. ††† Crédit à l'achat équivalent à deux mensualités de location basées sur un terme de 48 mois, applicable au financement à l'achat des modèles Camry 2004 neufs en stock (à l'exception de la Camry Solara 2004). \*\*Exemple de financement : 20 000 \$ à 1,9 % par an équivaut à 571,98 \$ par mois pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 591,24 \$ pour un total de 20 591,24 \$. Offres valables sur toutes les Camry LE 2004 4 cylindres (modèle BE32KP-A) louées ou financées avant le 3 août 2004. Certaines conditions s'appliquent. Un concessionnaire Toyota est libre d'établir ses propres prix de détail et ne subira aucune réclamation s'il choisit de vendre à un prix inférieur à ceux indiqués dans cette annonce. Pour de plus amples renseignements, voyez votre concessionnaire participant Accès Toyota, composez le 1 888 TOYOTA-8 ou consultez le [www.acces.toyota.ca](http://www.acces.toyota.ca)

# Pékin veut rééquilibrer la natalité des sexes d'ici 2010

ASSOCIATED PRESS

PÉKIN — La Chine espère parvenir à un équilibre fille/garçon de la natalité d'ici six ans grâce à l'interdiction des avortements sélectifs au détriment des filles et en versant des allocations aux couples sans garçon, ont annoncé hier les autorités de Pékin.

« La détermination illégale du sexe et l'avortement sélectif en fonction du sexe doivent être strictement interdits », a déclaré le vice-ministre de la population nationale et de la commission du planning familial, Zhao Baige. « La Chine a fixé l'objectif de ramener le ratio sexuel à un niveau normal d'ici 2010. »

## Un enfant par couple

Selon les statistiques officielles, il naît 117 garçons pour 100 filles en Chine, une différence imputée à la politique démographique visant à

limiter le nombre d'enfants à un enfant par couple.

Dans une société qui valorise les garçons grâce au fait que traditionnellement ils font vivre leurs vieux parents, nombreux sont ceux qui préfèrent provoquer un avortement lorsqu'à la suite d'une échographie la future maman apprend qu'elle est enceinte d'une fille. L'espoir est évidemment de retomber enceinte par la suite, et que le foetus soit alors un garçon.

Conséquence, plusieurs millions de Chinois, surnommés couramment les « branches nues », seront dans l'incapacité mathématique de prendre femme dans les années à venir, ce qui risque d'alimenter les tensions sociales, estiment certains spécialistes qui ne font toutefois pas l'unanimité. Ce surnom de « branches nues » (« gouang goun-er » en chinois) signifie que ces « branches » de l'arbre familial ne porteront pas de fruits.

# La femme faussement agressée à Paris comparaitra le 26

PIERRE-ANTOINE SOUCHARD ASSOCIATED PRESS

PARIS — « Un être fragile qui voulait attirer l'attention de son entourage proche », selon son avocate. La jeune mère de famille de 22 ans qui a inventé sa fausse agression à caractère antisémite vendredi dernier dans le RER parisien comparaitra le 26 juillet devant le tribunal correctionnel de Pontoise, dans le département du Val-d'Oise.

D'ici là, remise en liberté sous contrôle judiciaire hier, elle s'est vue imposer une obligation de soins par l'autorité judiciaire. « Elle a envie de faire cette démarche », a déclaré à l'Associated Press M<sup>me</sup> Olfa Bati, l'avocate commise d'office pour l'assister devant le procureur de la République.

« Elle n'est en aucun cas irresponsable », a déclaré jeudi ce dernier, Xavier Salvat, après avoir lu le rapport du psychiatre qui a examiné la jeune femme. « En revanche, elle souffre d'un besoin de reconnais-

sance sociale », a-t-il ajouté pour tenter d'expliquer son geste. « Elle souffre d'un très fort sentiment de solitude qui n'est pas reconnu en tant que tel par ses proches », a estimé son avocate, M<sup>me</sup> Bati.

Au regard de cette situation, le ministère public a préféré la voie de la comparution par procès verbal devant le tribunal plutôt que d'ouvrir une information judiciaire, procédure lourde et complexe qui nécessite la désignation d'un juge d'instruction.

Poursuivie pour « dénonciation d'un crime ou d'un délit imaginaire », Marie-Léonie encourt jusqu'à six mois d'emprisonnement et 7500 euros (environ 12 267 \$ CAN) d'amende.

« Elle ne pensait pas que ça irait jusque-là », a souligné son avocate. « Jusque-là », c'est-à-dire les réactions d'une classe politique indignée face à un acte aussi grave que celui raconté par la jeune femme.

Un acte survenu au lendemain du discours du président Jacques Chi-

rac au Chambon-sur-Lignon où il a appelé les Français au « sursaut » républicain face à la montée de l'antisémitisme et « au risque de l'indifférence et de la passivité au quotidien ».

Son histoire est édifiante. Elle a affirmé avoir été agressée vendredi matin dans le RER D avec son bébé de 13 mois par six jeunes gens d'origine maghrébine et africaine, sans qu'aucun voyageur ne réagisse. Ses agresseurs qui la croient juive lui lacèrent ses vêtements, coupent une mèche de cheveux et dessinent des croix gammées sur le ventre.

Au bout de 48 h, les policiers ont commencé à douter de la véracité des faits, aucun élément n'accréditant son histoire. Placée mardi en garde à vue, elle a finalement avoué avoir inventé de toute pièces son agression pour lui éviter d'acheter un véhicule qu'elle s'était engagée à prendre, précise-t-on de sources policières.

AUTRE TEXTE

Voir l'éditorial en page 9

## VENTE VACANCES D'ÉTÉ

Plus de 1,5 millions en inventaire

Plus de 200 ensembles (fixation - wakeboard) Réduits jusqu'à 60%

Shorty à partir de 45\$

Tube à partir de 79\$

Skis Combo 179\$

Spéciaux valides jusqu'au 31 juillet 2004

Kneeboard O'Brien 149\$

L'ENTREPÔT au vent fou QUALITÉ ET CHOIX SUPÉRIEUR

514-640-3001 3839 St-Jean Baptiste, Montréal www.auventfou.com 1-800-336-2126

# la Baie encore plus

## SOLDE ET LIQUIDATION

# GRANDE ÉVASION

estivale

DU VENDREDI 16 AU DIMANCHE 18 JUILLET

### 22 MILLIONS DE DOLLARS EN NOUVELLES DÉMARQUES!

jusqu'à 50% de rabais

mode printemps-été pour elle  
Mantles<sup>™</sup>, ToGo<sup>™</sup>, Melrose, mac & jac, Nygård Collection, Alia et Alfred Dunner.  
Tailles courantes et certains modèles en tailles petites et grandes.

Plus 10% de rabais sur presque tout...  
marchandise à prix ordinaire, de solde ou de liquidation  
en réglant avec votre carte de crédit Hbc  
les vendredi 16 et samedi 17 juillet

Exceptions : produits cosmétiques et parfumés, meubles, duos-sommeil, appareils électroniques, gros électros, micro-ondes, aspirateurs et articles des rayons concédés. D'autres exceptions s'appliquent; précisions en magasin.

offres en vigueur samedi seulement! Ne peuvent être combinées à aucune autre offre.

solde 4999 chaussures Rockport pour elle. En 6 modèles. Ord. 100 \$ à 120 \$.	70% de rabais bagages Lite 2 et Lite 3 d'American Tourister	45% de rabais bijoux fins gemmés et diamantés	40% de rabais soutiens-gorge et slips assortis Maidenform	40% de rabais chemisettes de ville pour lui Exception : articles Outline <sup>®</sup> .	30% de rabais vaisselle peinte à la main Espana de Tabletops	20% de rabais petits électros de soins personnels Braun
--	--	--	--	---	---	--

## Résultats

TVA, le réseau des tirages

**LOTTO 649** Tirage du 2004-07-14

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 998 288,00 \$
5/6+	3 125 056,20 \$
5/6	159 1 949,20 \$
4/6	8 862 66,20 \$
3/6	164 334 10,00 \$
2/6+	124 374 5,00 \$

Ventes totales: 18 701 876 \$  
Prochain gros lot (appr.): 4 000 000 \$

**DES GROS LOTS PLUS GROS, PLUS SOUVENT**

**Quebec 49** Tirage du 2004-07-14

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	1 50 000,00 \$
5/6	26 500,00 \$
4/6	1 236 50,00 \$
3/6	19 766 5,00 \$

Ventes totales: 474 972,50 \$

**Extra** Tirage du 2004-07-15

NUMÉRO: 886837

**Extra** Tirage du 2004-07-15

NUMÉRO: 783265

**PANCO** Tirage du 2004-07-15

02	05	06	08	09	10	12	18	30	31
33	38	44	48	51	53	57	60	61	68

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

# Liquidation spéciale

## Tapis persans

**CARGAISON DÉTOURNÉE (no 16661)**  
**Port d'arrivée : New York, N.Y.**

Une grosse cargaison de tapis faits à la main a été libérée et confiée à Heriz Persian Rugs pour liquidation immédiate. Tous les genres (Qum soie, Tabriz, Nain, Kashan, tapis tribaux, etc.) et toutes les dimensions, de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi et tapis de passage jusqu'à 22 pi de longueur.

**Tous les tapis vont de 100\$ à 1 800\$**

Premiers arrivés, premiers servis

Vendredi 16 juillet 2004, 11 h am - 19 h pm  
Samedi 17 juillet 2004, 11 h am - 18 h pm  
Dimanche 18 juillet 2004, 11 h am - 18 h pm

HÔTEL RUBY FOO'S  
7655, boul. Décarie  
Montréal QC (514) 731-7701

Plus 10% de rabais sur presque tout...  
marchandise à prix ordinaire, de solde ou de liquidation  
en réglant avec votre carte de crédit Hbc  
les vendredi 16 et samedi 17 juillet

Exceptions : produits cosmétiques et parfumés, meubles, duos-sommeil, appareils électroniques, gros électros, micro-ondes, aspirateurs et articles des rayons concédés. D'autres exceptions s'appliquent; précisions en magasin.

offres en vigueur samedi seulement! Ne peuvent être combinées à aucune autre offre.

solde 4999 chaussures Rockport pour elle. En 6 modèles. Ord. 100 \$ à 120 \$.	70% de rabais bagages Lite 2 et Lite 3 d'American Tourister	45% de rabais bijoux fins gemmés et diamantés	40% de rabais soutiens-gorge et slips assortis Maidenform	40% de rabais chemisettes de ville pour lui Exception : articles Outline <sup>®</sup> .	30% de rabais vaisselle peinte à la main Espana de Tabletops	20% de rabais petits électros de soins personnels Braun
--	--	--	--	---	---	--

<b>femme</b> 799 à 2999 shorts, tee-shirts, corsaires et débardeurs ToGo <sup>™</sup> , Outline <sup>®</sup> , Global Mind, mac & jac, Melrose, MJ, Nine & Co. et autres	<b>chaussures, homme</b> 999 à 3499 tee-shirts, shorts et débardeurs pour lui Global Mind, Back to Basics, Point Zero, ToGo <sup>™</sup> , Outline <sup>®</sup> , Chaps, Mantles <sup>™</sup> , Alfani, Haggard, Dockers, Pacific Trail, Groggy et autres	<b>foyer</b> maintenant 999 draps de bain à prix de liquidation Ord. 14,99 \$ à 16,99 \$.	<b>jusqu'à 60% de rabais</b> meubles et accessoires déco sans suite
<b>40% de rabais</b> tenues de nuit et peignoirs Claudel	<b>50% de rabais</b> bijoux Principles <sup>®</sup> en or à 10 ct et 14 ct	<b>50 \$ de rabais</b> littérature en sac. En 3 modèles. Une place à très grand lit. Ord. 129,99 \$. <b>Solde 79,99 \$.</b>	<b>50% de rabais</b> batteries de cuisine et stock suivi assorti Kitchen Aid, Lagostina, Anolon, Circulon, T-Fal et autres
<b>30% à 50% de rabais</b> maillots de bain pour toute la famille	<b>30% à 60% de rabais</b> sacs à main, portefeuilles et accessoires pour elle	<b>maintenant 528 \$</b> télé Sony, 51 cm (20 po) Ord. 549,99 \$.	<b>30% de rabais</b> ens. de meubles de jardin, articles d'été en acrylique et accessoires pour l'extérieur
<b>25% à 50% de rabais</b> superbe assortiment de lingerie pour elle	<b>30% de rabais</b> chaussures pour lui Nunn Bush, Hush Puppies et FLS de Florsheim	<b>60% de rabais</b> articles-cadeaux Sunflower Frost de Mikasa Ord. 30 \$ à 45 \$. Solde 14,99 \$ à 22,99 \$.	<b>un exemple?</b> voici le principe... prix initial 100 \$ prix déjà réduit 50 \$ 25% de rabais additionnel 12,50 \$ vous ne payez que 37,50 \$
<b>25% à 40% de rabais</b> sélection mode griffée pour elle Tailles courantes et petites.	<b>enfant</b> 20 \$ de rabais sièges d'auto et poussettes en stock	<b>30% de rabais</b> mode Filia pour fille et garçon	

## achat-choc

999 et 1999 slips et soutiens-gorge Tommy Prix de comparaison 20 \$ et 40 \$.	1499 casquettes Filia pour elle Prix de comparaison 25 \$.	1499 tee-shirts pour lui Nike, Adidas et Reebok Exception : Nike Golf. Prix de comparaison 20 \$ à 25 \$.	4999 pull 2 en 1 Bianca Nygård pour elle Prix de comparaison 98 \$.
---	--	--	---

**La beauté en prime!** Prime de 5 articles à l'achat de 43\$\* ou plus de produits Lancôme.

\*Avant taxes. En vigueur jusqu'au 21 juillet 2004 ou tant qu'il y en aura. Une prime par personne. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre offre spéciale.

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Atout griffé », « Achat-choc », Style&Co., INC, Nine & Co et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons « PRIX DE COMPARAISON », il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Précisions en magasin. Prenez note que la mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit.

**Obtenez jusqu'à 50% plus de points Primes Hbc.**  
Utilisez conjointement les deux cartes au moment de régler votre achat dans les magasins de la famille Hbc.

# MONDE

## Les Palestiniens tentent de dégonfler la crise avec l'ONU

D'APRÈS AFP

RAMALLAH, Cisjordanie — Les responsables palestiniens tentaient hier de minimiser la crise sans précédent qui a éclaté avec l'ONU après les critiques très dures formulées par l'envoyé spécial Terje Roed-Larsen contre le président Yasser Arafat.

Roed-Larsen a affirmé mardi devant le Conseil de sécurité de l'ONU que la situation dans les territoires palestiniens « tourne progressivement au chaos » et qu'Arafat affiche « un manque de volonté politique » pour réformer le gouvernement.

Les propos de celui qui a été un des principaux artisans d'Oslo conclus entre Israël et l'OLP en 1993 ont provoqué la colère des Palestiniens, au point que Roed-Larsen a été pratiquement décrété *persona non grata* dans les territoires occupés.

« Les déclarations de M. Roed-Larsen sont inacceptables et il n'est pas le bienvenu dans les territoires palestiniens », avait déclaré le principal conseiller d'Arafat, Nabil Abou Roudeïna.

Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a soutenu à fond son envoyé spécial en affirmant qu'il avait parlé en son nom.

Avant un débat à l'ONU sur le mur construit par Israël en Cisjordanie et déclaré illégal par le Cour international de justice (CIJ), l'ambassadeur palestinien à l'ONU Nasser al-Kidwa a tenté de dédramatiser l'affaire en assurant : « Nous ne chassons personne, aucune décision quelconque n'a été prise à ce sujet. »

« Plusieurs communiqués ont été publiés pour montrer la colère des Palestiniens, mais ces communiqués ne reflètent aucune prise de décision sur le statut légal de Roed-Larsen », a-t-il ajouté.

« Nous n'avons pas de problème avec l'ONU mais avec Roed-Larsen, qui a ignoré le fait que l'occupation et l'agression israéliennes nous ont empêchés de procéder à des réformes en matière de sécurité », a affirmé toutefois Hassan Abou Libdeh, chef du bureau du premier ministre Ahmad Qoreï.

La plupart des journaux palestiniens ont fustigé hier Roed-Larsen en affirmant que le « chaos dans les territoires palestiniens » provenait de l'occupation israélienne.

Roed-Larsen « est intervenu dans les affaires internes des Palestiniens » lorsqu'il a critiqué Arafat pour son manque de volonté politique dans les réformes du gouvernement et pour le chaos dans les territoires palestiniens, écrit le quotidien *Al-Qods* dans son éditorial.

« Au lieu de parler de réforme et de corruption, il aurait dû demander la fin de l'occupation israélienne et la fin de la construction des colonies », ajoute-t-il.

*Al Hayat al-Jadida*, un quotidien financé par l'Autorité palestinienne, a donné une leçon d'histoire au représentant de l'ONU, se demandant s'il n'avait jamais entendu parler de mouvements de libération nationale et de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.

« À M. Roed-Larsen, nous disons : la liberté est le but. L'un des moyens pour y parvenir est de négocier mais le gouvernement israélien ne veut pas négocier avec le représentant du peuple palestinien. Un autre moyen est de résister », écrit-il.

« Nous ne savons pas pourquoi il a choisi d'ignorer les meurtres quotidiens commis par Israël, l'emprisonnement de milliers de Palestiniens en Israël », poursuit-il. « Roed-Larsen sait tout ça, mais peu savent que l'envoyé de l'ONU veut plaire à Washington et Israël ».

De leur côté, les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, groupe armé lié au mouvement Fatah d'Arafat, ont annoncé qu'elles interdiraient l'entrée des territoires occupés à l'émisssaire de l'ONU, qualifié « d'ennemi du peuple palestinien ».

Pour le Jihad islamique, les déclarations de Roed-Larsen « ont pour but de détourner l'opinion internationale de la décision de la Cour internationale de justice (CIJ) contre le mur de séparation sioniste raciste ». Le mouvement islamiste accuse l'émisssaire de l'ONU d'avoir voulu provoquer une « guerre civile palestinienne », ajoutant qu'il n'était plus « le bienvenu » dans les territoires.

Sur le terrain, 18 Palestiniens, dont deux jeunes femmes, ont été arrêtés hier par l'armée israélienne en Cisjordanie.



Le sénateur et candidat démocrate à la présidence américaine, John Kerry, roule à vélo dans les rues de Boston, au Massachusetts.

PHOTO GERALD HERBERT, AP

## John Kerry accepte trois débats télévisés contre George W. Bush

D'APRÈS AFP

WASHINGTON — Le candidat démocrate à la Maison-Blanche John Kerry a accepté de participer à trois débats télévisés contre son adversaire républicain George W. Bush, a annoncé hier la directrice de sa campagne.

Kerry est d'accord pour débattre avec Bush aux dates proposées par la Commission des débats présidentiels — 30 septembre, 8 octobre, 13 octobre — a précisé Mary Beth Cahill dans un communiqué.

Le camp Bush n'a pas encore fait connaître sa décision.

Selon Mme Cahill, les négociations sur les modalités des débats pourront débuter avec les républicains dès que ces derniers annonceront leur décision.

La Commission organisatrice a proposé deux face-à-face avec des débats thématiques, le premier centré sur la politique intérieure, le second sur la politique étrangère.

Un troisième débat aurait un format différent, les deux candidats répondant aux questions d'un public choisi par un institut de sondage pour être représentatif de l'électorat américain.

La commission envisage par ailleurs un débat unique, le 5 octobre, opposant les candidats à la vice-présidence, le républicain Dick Cheney et le démocrate John Edwards.

Un retrait de Dick Cheney du tandem républicain à l'élection présidentielle de novembre est hors de question, a affirmé hier la Maison-Blanche, agacée par une rumeur en ce sens.

« Oui, il sera le colistier » de George W. Bush, a déclaré le porte-parole présidentiel Scott McClellan, réagissant à un article en une de *New York Times*, disséquant hier une théorie « tirée par les cheveux », selon la description même du quotidien.

Selon cette théorie, exposée en privé par des démocrates influents, Cheney serait trop controversé pour faire un bon colistier républicain en novembre, et se chercherait une excuse pour se retirer de la course.

Si Cheney a renvoyé son médecin personnel, Gary Malakoff, ce serait pour en trouver un autre qui finirait par le déclarer en trop mauvaise santé pour briguer un nouveau mandat de vice-président, explique le *New York Times*. Cheney aurait alors une justification pour retirer sa candidature, sans avoir à avouer son impopularité.

Il y a quatre ans, le docteur Malakoff avait déclaré que Cheney était « en mesure d'assurer les fonctions publiques les plus sensibles » en dépit de ses faiblesses cardiaques. La révélation que ce médecin était soigné pour une dépendance aux analgésiques a provoqué son départ récemment de l'équipe médi-

cale chargée du vice-président.

Cheney, qui a survécu à quatre crises cardiaques, est une cible de choix pour tous les opposants à l'administration Bush.

Ils lui reprochent pêle-mêle des compromissions avec le secteur énergétique, d'avoir poussé à la guerre en Irak, et d'avoir fait pression sur les services de renseignements pour qu'ils se montrent très affirmatifs sur la possession d'armes de destruction massive par le régime de Saddam Hussein.

À trois mois et demi de la présidentielle, les sondages montrent que le démocrate John Edwards, séduisant et jeune quinquagénaire, est beaucoup plus populaire que Dick Cheney, 63 ans. Dans la course à la présidence, Bush reste à égalité avec Kerry.

Les attaques entre le président républicain et son rival démocrate se font entre-temps plus acerbes, chacun traquant le moindre faux pas de l'autre.

L'équipe de Bush a monté en épingle les propos tenus par des artistes la semaine dernière lors d'un gala à New York destiné à collecter de l'argent pour Kerry. Ken Mehlman, qui dirige la campagne de Bush, s'est empressé de réclamer aux démocrates l'enregistrement vidéo de la soirée qu'il a qualifiée de « débauche de haine », en promettant de s'abstenir d'en utiliser des extraits dans des publicités télévisées républicaines.

Lors de ce gala, l'actrice Whoopi Goldberg avait fait un jeu de mots douteux sur le nom du président, qui peut évoquer également en anglais le sexe féminin.

La réponse de Mme Cahill, qui avait assuré que Kerry « n'approuvait pas certaines des remarques prononcées » lors de cet événement, ne s'est pas faite attendre. Elle contre-attaque en réclamant la publication de documents concernant le service militaire de Bush, la société de services pétroliers Halliburton, qui a été dirigée par le vice-président Dick Cheney, et les méthodes d'interrogatoire de prisonniers en Irak.

Cet échange est le reflet d'une campagne électorale devenue plus acerbe, depuis que John Kerry a choisi John Edwards comme colistier et s'est placé sur un des terrains favoris de Bush, celui des valeurs.

Kerry a insisté hier sur l'absence de Bush au congrès annuel de l'Association nationale pour l'avancement des gens de couleur (NAACP) à Philadelphie. « Vous avez eu quelque problème à avoir des orateurs », a-t-il plaisanté en faisant allusion au refus de Bush de venir car il juge l'association trop favorable aux démocrates.

Des responsables de la NAACP ont déclaré que Bush était le premier président américain depuis Herbert Hoover (1929-1933) à ne pas assister à leur congrès annuel.

## Deux « espions » israéliens condamnés en Nouvelle-Zélande

D'APRÈS AFP

AUCKLAND — Un tribunal de Nouvelle-Zélande a condamné hier deux Israéliens, accusés par la presse d'être membres du Mossad (services secrets), à six mois de prison pour avoir tenté de se procurer des faux passeports.

Uriel Zoshe Kelman et Eli Cara avaient plaidé coupable le mois dernier à plusieurs chefs d'inculpation dont la tentative frauduleuse d'obtention d'un visa néo-zélandais et celui de participation à un groupe du crime organisé pour obtenir un faux passeport.

Citant des responsables du gouvernement de manière anonyme, des

médias ont affirmé que les deux hommes étaient des agents secrets israéliens.

Ils avaient été arrêtés le 23 mars dernier après que la police les eut pris en filature jusqu'au lieu où ils devaient récupérer un passeport dont ils avaient frauduleusement fait la demande. Les deux prévenus ont également été condamnés à verser chacun 50 000 dollars néo-zélandais (32 800 USD) à une organisation caritative.

Parallèlement, la Nouvelle-Zélande a annoncé la suspension de tous les contacts à haut niveau avec Israël. Le premier ministre Helen Clark a affirmé qu'elle avait stoppé un projet de visite du président Moshé Katzav en août et annoncé que les responsables

israéliens devraient désormais obtenir un visa pour entrer en Nouvelle-Zélande.

Le ministre israélien des Affaires étrangères Sylvan Shalom s'est déclaré « désolé » par les sanctions prises par la Nouvelle-Zélande. « Nous pensons que cette décision peut être modifiée, nous agissons pour ramener nos relations à leur cours normal », a-t-il affirmé à la radio publique.

Le président Katzav a pour sa part exprimé à la radio militaire l'espoir « que les choses vont s'éclaircir et se régler » entre les deux pays.

Le premier ministre israélien Ariel Sharon a désigné entre-temps une équipe d'experts et de juristes pour négocier l'entrée de l'opposition tra-

vailleiste et d'autres formations dans son gouvernement de coalition.

L'équipe comprend trois avocats, un conseiller de Sharon et une personnalité politique, le député Gidéon Saar, chef du groupe parlementaire de la majorité et opposant au plan de retrait de la bande de Gaza proposé par Sharon.

Des responsables travaillistes ont exprimé leur mécontentement du fait de la composition de l'équipe, estimant qu'elle ne disposait pas du mandat nécessaire pour discuter des lignes générales d'un nouveau gouvernement.

Sharon a invité mercredi un premier parti ultra-orthodoxe et hier une seconde formation religieuse à rejoindre son cabinet, dans le cadre de manœuvres qu'il a lancées pour assurer une majorité au parlement à son plan de retrait de Gaza.

Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères Sylvan Shalom, du parti Likoud (droite) de Sharon, a réaffirmé hier son opposition à l'entrée des travaillistes au cabinet.

André Desmarais > Président du conseil d'administration  
 Guy Crevier > Président et éditeur  
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint  
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Editorialiste en chef

LA PRESSE

# FORUM

## ÉDITORIAUX

# Marie L., juive, agressée



mroy@lapresse.ca

MARIO ROY

La fausse agression d'une fausse juive, en France, attire à nouveau l'attention sur le travail des médias, prompts à s'excuser, mais desquels on attend peut-être trop, trop vite, et avec trop de perfection.

Résumons l'affaire. Cette semaine, une femme de 23 ans, Marie L., a affirmé avoir été agressée dans un train de banlieue, à Paris, sous prétexte qu'elle aurait été juive — ce qu'elle n'est pas. Elle affirmait que six jeunes d'origine maghrébine et africaine ont déchiré ses vêtements,

### Les médias doivent modérer leurs élans du coeur envers la première « victime » qui se présente à eux.

coupé ses cheveux et tracé des croix gammées sur son corps.

Or, tout cela s'est révélé faux. La présumée victime est plus ou moins sujette à un délire de persécution ainsi qu'à la tentation du profit — lequel vient automatiquement, dans nos sociétés, à quiconque accède au statut enviable de victime. Marie L. a fini par avouer la supercherie après trois jours d'interrogatoire. Entre-temps, cependant, la classe politique, les médias et les manifestants professionnels ont sauté sur l'affaire, hurlant au racisme et réclamant l'intervention (laquelle, au fait ?) de l'État.

Hier, le vénérable quotidien *Le Monde* s'est excusé de sa précipitation à déchirer sa chemise au nom des bons sentiments, parlant de « désastre de l'information » et concluant, penaud, que « se tromper, être trompé, voilà un risque du métier ».

Or, il s'agit en effet d'un risque

du métier.

Peut-être les artisans du *Monde* ont-ils été éblouis par le geste chevaleresque du *New York Times*, qui s'est excusé à bon droit, il y a quelques semaines, de ses errements dans le dossier irakien. Mais ils ont cette fois été étonnamment prompts à déchirer leur chemise (déjà en lambeaux en raison de leur crise de nerfs précédente !) au nom de ce qu'on pourrait appeler la « rectitude médiatique ».

En un mot comme en mille : en cette occurrence, les médias n'avaient aucun moyen de vérifier en quelques heures la véracité d'une information présentée comme sûre par les plus hautes autorités compétentes, ce qu'indique une rigoureuse chronologie de l'affaire.

La nouvelle de l'« agression » est sortie à 19 h 42 (heure de Paris), samedi dernier, sur le fil de l'agence France-Presse, sans conditionnel, sous la foi d'une information factuelle donnée par la police. Routine habituelle : c'est le rôle d'une agence de presse. À 21 h 54, le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin (ça vous rappelle quelque chose ?) avalisait l'information et procédait aux condamnations d'usage. À 22 h 11, Jacques Chirac, le président de la République lui-même, apposait son sceau et condamnait lui aussi.

Qu'auraient dû et pu faire les médias, au juste, sinon rapporter l'affaire et en tirer les premières conclusions ?

Par la suite, la police, qui avait à sa disposition à la fois la victime présumée ainsi que les gigantesques moyens d'enquête qu'elle seule possède, a mis trois jours à établir la vérité. Qui d'autre aurait pu faire plus vite et mieux ? L'équipe de week-end du *Monde*, de *France-Soir* ou de *Libération* ? Ce sont les forces de l'ordre qui sont allées trop vite en affaire, comme cela leur arrive souvent — y compris au Québec, comme on l'a vu à quelques reprises.

Quant aux médias, ils devraient tout juste apprendre à modérer leurs irrépressibles élans du coeur envers la première « victime » qui se présente à eux.

## Carte blanche



mouimet@lapresse.ca

MICHÈLE OUIMET

Des bouteilles de vin à 100 \$ et des repas copieux. Les membres de l'UCIM, le parti du maire de Montréal, Gérald Tremblay, se sont payé la traite.

Parmi le fatras de factures, il y en a une particulièrement salée. Le 19 décembre 2002, une dizaine de membres de l'Union des citoyens de l'île de Montréal (UCIM) ont fêté Noël dans un restaurant de Pierrefonds. Au menu : des crevettes, du filet mignon, des bloody cesar, du cinzano et du grand marnier. Montant de l'addition : 937 \$. Et qui a payé pour tout ça ? Les contribuables montréalais. Généreux malgré eux.

C'est *The Gazette* qui a dévoilé cette histoire. Le journal a réussi à mettre la main sur les notes de frais en utilisant la Loi sur l'accès à l'information. Chaque année, les partis politiques reçoivent un montant fixé par la Loi sur les cités et villes pour payer les dépenses de secrétariat, de recherche et d'administration courante. La Ville de Montréal verse à l'UCIM 800 000 \$ par année. Le parti du maire Tremblay a donc reçu, depuis sa création en janvier 2002, près de 2 millions.

À vue de nez, de telles dépenses sont scandaleuses. Mais quand on y regarde de plus près, on nuance. Les sommes sont assez minimes. Entre janvier 2003 et avril 2004, soit en 16 mois, les repas payés par les contribuables ont atteint 58 000 \$. Plus de la moitié de cette somme est constituée de repas pris par les membres du caucus lors de réunions. Une dépense légitime.

Ce qui choque, ce n'est pas l'ampleur du gaspillage, mais le man-

que de jugement, l'arrogance des élus qui s'imaginent qu'ils peuvent, en toute impunité, jeter l'argent des contribuables par les fenêtres. Ce manque d'éthique mérite un bon coup de pied au derrière.

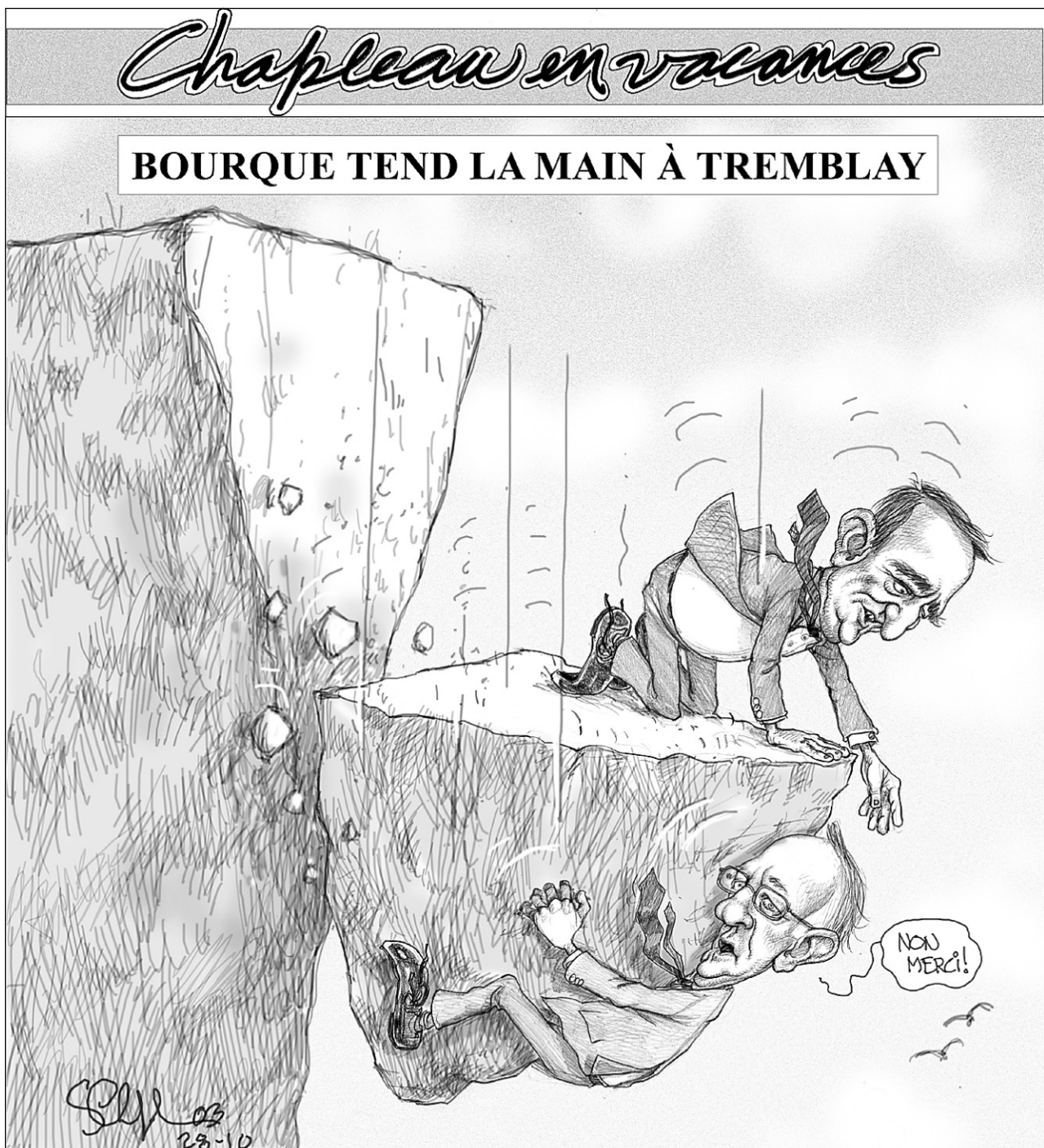
Dans la loi, il n'existe aucune indication sur la façon de dépenser cet argent. D'où les abus. Pourquoi se gêner si tout est légal ? Les membres de l'UCIM se sont donc payés, en plus des repas bien arrosés, des spectacles et des romans qui, précisons-le, ne sont pas des essais songés sur la chose municipale.

Le maire Tremblay a réagi promptement. Scandalisé par cette prodigalité, il a sommé son parti de rembourser les dépenses jugées excessives et d'édicter des règles strictes. Ce qui a été fait. Rapidement. Un bon point. Cette semaine, le trésorier de l'UCIM a annoncé une série de mesures draconiennes. Désormais, les frais de repas seront limités à 20 \$ par personne.

Au niveau provincial, les règles sont plus sévères, seuls certains types de dépenses sont autorisés. Les partis politiques n'ont pas carte blanche. Un député ne pourrait donc pas refiler une bouteille de vin sur son budget de recherche.

Le maire pourrait aller plus loin. Son nouveau règlement devrait être adopté par le conseil municipal. Tous les élus, incluant ceux de l'opposition, y seraient alors assujettis. Le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, pourrait aussi modifier la loi et préciser le type de dépenses admissibles.

Les élus municipaux n'ont jamais eu la fibre éthique très développée. Demander aux élus de s'autodiscipliner relève de la pensée magique. Comme si le loup s'occupait de la bergerie. Avec les fusions, les villes ont pris du galon, elles gèrent des budgets plus importants et les allocations versées aux partis politiques devraient suivre les règles d'éthique et être resserrées.



serge.champleau@lapresse.ca

EN REPRISE

## LA BOÎTE AUX LETTRES

### Film pour tous !

J'aimerais vous raconter mon expérience de mercredi au cinéma Colosus à Laval. Je m'amène avec mes deux enfants de 5 et 7 ans pour visionner le film *Shrek II*. Je me suis d'abord assuré que le film était bien destiné à un public de tous âges. Effectivement, après le visionnement du film, je suis d'accord avec l'organisme qui en est responsable et je pense qu'il s'adresse bien à un tel public. Cependant, je pense que les extraits de films ainsi que les publicités que l'on présente devraient également être à l'image de la catégorie du film à l'affiche. On nous projette des extraits du film pour adulte *Sky Captain* d'une extrême violence incluant monstre, bombe et j'en passe. Résultat : j'ai eu à quitter la salle pendant le visionnement des extraits avec un petit bonhomme de 5 ans en pleurs que j'ai dû convaincre par la suite de retourner dans la salle pour le visionnement du programme principal. Le soir venu, il a fallu calmer et consoler cet enfant qui semblait toujours traumatisé par ces images. Comment des gestionnaires de salles de cinéma peuvent-ils être si irresponsables ? Est-ce qu'il faudra exiger que les extraits de films soient également contrôlés par un organisme comme c'est le cas pour les films ? Je pense bien que

oui, car le désir d'attirer quelques parents présents dans l'assistance est beaucoup plus important que la protection de plusieurs dizaines d'enfants... Vive les DVD !

Noël Desalliers

### Marketing sauvage

Je me disais que la fêre de cinéma d'auteur que je suis avait besoin d'aller se bidonner. J'avais donc prévu aller voir le film *Camping sauvage*. Mais après qu'on m'ait imposé le visionnement de la bande-annonce du film à la télévision jusqu'à l'écoeurement, je me suis ravisée. Dommage que la subtilité ne soit pas au programme plus souvent en matière de publicité.

Marie Couture

### Beau et chaud ?

Même si on sait fort bien que la sacro-sainte météo n'est correcte que pour une durée de quelques heures, voire quelques minutes après avoir été émise, Radio-Canada continue à nous abreuver de ses bulletins météo parfaitement trompeurs et donc inutiles. Si Radio-Canada veut

faire quelques économies, elle devrait extirper de ses nouvelles ces prévisions qui sont aussi fiables et crédibles que l'horoscope. Avons-nous vraiment besoin de lectrices prétendument spécialisées pour lire ce qui est à la portée de tous ? À la rigueur, on pourrait nous indiquer en quelques secondes le temps qu'il pourrait faire pendant la nuit, mais pas plus. Ou alors, comme pour les produits du tabac, ajouter une vignette très colorée indiquant que les « prévisions » ne sont pas fiables et qu'elles risquent de causer du tort à ceux qui les écoutent...

Jean G. Lengellé  
Embrun, Ontario

### On se moque de nous ?

Le Québec va encore défendre sa réglementation sur la couleur de la margarine. Le gouvernement et la Fédération des producteurs laitiers nous prennent pour des cons car d'après eux nous sommes les seules gens dans le monde entier incapables de discerner la margarine du beurre à moins qu'elle soit blanche. Il est grand temps que l'on cesse de se moquer de nous.

Ken Lyons  
Kirkland

# Salut ! Jean-Marie

ANDRÉ MAJOR  
L'auteur est écrivain. Il nous a fait parvenir ce témoignage à la suite du décès de Jean-Marie Poupart, vendredi dernier.

Cher Jean-Marie, En feuilletant *Les Récréants*, je tombe sur ceci que j'avais souligné il y a plus de 30 ans : « Passer en coup de vent, voilà ma spécialité, dans la vie autant qu'en écriture. » J'aurais voulu que la vie te contredise pour une fois en te permettant de passer encore un bout de temps parmi nous. Mais la maladie contre laquelle tu luttais à ta façon bourru et joviale t'a finalement joué un mauvais tour dont nous ne sommes pas encore remis. Je dis nous, même si je n'ai pas l'habitude de parler au nom des autres, parce que d'autres que tes proches, des lecteurs et des auditeurs n'arrivent pas à croire que tu ne seras plus l'observateur narquois de notre monde. Au moment où j'essaie de te dire adieu, je ne trouve pas les mots. Ils sont trop graves ou pas assez. Il faut dire que nous n'avons guère été enclins à l'effusion et à la confidence depuis que nous nous fréquentons, depuis la parution aux Éditions du Jour de ton premier

roman, cet *Angoisse play* qui en dit long sur toi et ton univers. Nous avons toujours préféré partager nos engouements pour tel livre ou tel film, brocarder nos confrères trop vaniteux et discuter du menu du jour au Triangle portugais ou au Piatto della nonna. Les derniers livres que tu m'as prêtés, juste avant ton hospitalisation, sont toujours sur ma table, comme pour me rappeler qu'il y a quelques jours encore tu relisais *La Règle du jeu* de Leiris, quand tu ne travaillais pas à une pièce. Tu trouvais même la cuisine de l'hôpital assez convenable et le personnel affable. Même si tu subissais un traitement éprouvant, tu n'avais pas la mine affligée tant ta confiance était grande d'en sortir indemne. Dans la chambre où tu vivais cloîtré, il n'y avait pas encore d'odeur de sainteté ; on pouvait parler de cinéma, de littérature, et même potiner un peu, comme d'habitude. Quand je repense à toi, je me dis que tu étais un de ces « malades de littérature », selon l'expression de Vila-Matas dans *Le Mal* de Montano. Un malade qui jouait avec les mots, qui jouait sur les mots, pour ne pas être leur jouet, pour ne pas être pris au piège d'un style qui le défigurerait. C'est sans

doute pourquoi tu étais un écrivain aussi imprévisible que la météo, toujours à la recherche d'un défi, jamais là où on l'attendait. La dernière fois que t'ai vu à l'hôpital, j'ai failli te dire que tu n'avais pas changé depuis *Les Récréants*, cet essai sur le roman policier où tu abordais le sujet tout en te livrant à maintes digressions. Il y a quelques années, je t'avais proposé de reprendre cet essai en y ajoutant des textes sur Simenon et Sundman, que tu avais écrits pour la chaîne culturelle à l'époque où la radio publique ne considérait pas la littérature comme une pestiférée. Tu as préféré écrire autre chose, faire le bilan sans complaisance de ton expérience littéraire, et tu as eu raison parce que *J'écris tout le temps* est un autoportrait qui montre « un auteur en train de se parfaire », et donc bien moins pressé qu'avant. Moi non plus je n'étais pas pressé, j'aurais aimé t'entendre encore chroniquer avec cette bonne humeur qui faisait si bon ménage avec ta rigueur de lecteur. J'ai l'air de t'en vouloir d'être un peu plus seul dans la vie qui me reste à vivre ; c'est à moi que j'en veux de ne pas avoir profité davantage de ta présence. Mais c'est comme ça. Il va falloir que tu te relises, maintenant que tu n'es plus là pour me distraire, espèce de récréant ! Je ne te dis pas à bientôt parce que moi non plus je ne suis pas pressé. Salut.

# Les attentats se multiplient en Irak; Allaoui cible les terroristes

JOONEED KHAN

Le premier ministre irakien Iyad Allaoui a annoncé hier la création d'un service de lutte antiterroriste pour « annihiler ces groupes de tueurs », mais les attentats et les sabotages se multipliaient, et la « coalition militaire » rassemblée par les États-Unis pour occuper l'Irak continuait de se rétrécir sous la pression de prises d'otages étrangers.

De nouveaux cas d'abus de détenus en Irak continuent à apparaître, a affirmé entre-temps un sénateur républicain à l'issue d'une réunion à huis clos avec des officiels du Pentagone venus faire le point des enquêtes sur le scandale des tortures à Abou Ghraïb.

Un attentat massif à la voiture piégée visant le poste de police de la ville de Haditha, à l'ouest de Bagdad, a fait au moins 10 morts hier, et 27 blessés.

Le chef de la sécurité du ministère des Affaires étrangères, Idris Karim Ramadan, a été tué et deux responsables blessés dans l'attaque de leur convoi entre Bagdad et Kirkouk. L'un des blessés est le cousin du ministre des Affaires étrangères, Hoshyar Zebari, qui ne se trouvait pas dans le convoi.

Des sources militaires américaines ont révélé que la police irakienne avait retrouvé dans le Tigre, au nord de Bagdad, un corps sans tête, vêtu d'une combinaison orange, qui pourrait être celui d'un otage bulgare décapité.

Le général de la police irakienne Salem Haj Issa n'a pas pu dire s'il s'agissait du corps de l'un des deux otages bulgares récemment enlevés. Leurs ravisseurs, membres du groupe Tawhid wal Jihad du Jordanien Abou Moussab al-Zarqoui réclamaient la libération des Irakiens détenus par les États-Unis et leur ultimatum avait expiré mercredi soir.

L'explosion d'une charge hier sur l'oléoduc reliant Kirkouk au port turc de Ceyhan, sur la Méditerranée, a provoqué l'interruption des

**« Nous sommes déterminés à nous débarrasser des forces terroristes avec l'établissement d'une Direction générale de la sécurité qui va annihiler ces groupes de tueurs », a déclaré hier Allaoui.**

exportations de brut.

Dans le centre de Bagdad, une patrouille américaine attaquée à la grenade a riposté et blessé deux passants irakiens, selon des témoins.

Par ailleurs, les ravisseurs de l'otage philippin Angelo de la Cruz, menacé d'exécution, ont prolongé jeudi leur ultimatum lancé à Manille. Dans un communiqué cité par la télévision Al-Jazira, ils exigent désormais le retrait des troupes philippines d'Irak d'ici à la fin du mois en contrepartie de la libération de l'otage.

La Maison-Blanche a réprimandé

hier les Philippines pour avoir adressé le « mauvais message » aux terroristes avec leur décision de retirer leur troupes d'Irak avant la date prévue, pour sauver la vie d'un de leurs ressortissants.

« On ne peut pas négocier » avec des terroristes, a déclaré le porte-parole Scott McClellan, mais en précisant : « nous comprenons que (les Philippines) ont pris la décision de retirer leurs 51 militaires (d'Irak) avant la date prévue » du 20 août.

La secrétaire philippine aux Af-

aires étrangères, Delia Albert, a indiqué que le retrait avait commencé, laissant entendre que huit membres sur le contingent de 51 philippins ont déjà quitté l'Irak. Mais un grand flou continue à régner sur ce retrait anticipé.

Le *Washington Post* notait hier que sur les 36 pays de la « coalition » en Irak, l'Espagne, le Honduras, le Nicaragua et la République dominicaine s'étaient déjà retirés, et que les Philippines, la Thaïlande, la Norvège et la Nouvelle-Zélande s'apprêtaient à le faire.

Les violences en Irak avaient fait 27 morts mercredi, le plus lourd

bilan depuis le transfert de l'autorité par les Américains au gouvernement Allaoui fin juin.

Parmi les victimes de la veille figuraient le gouverneur de la ville de Mossoul, Oussama Kachmoula, assassiné avec deux gardes du corps. Le groupe Zarqoui a revendiqué l'assassinat, dans un communiqué publié sur un site Internet islamiste mais dont il n'a pas été possible de vérifier l'authenticité.

« Nous sommes déterminés à nous débarrasser des forces terroristes avec l'établissement d'une

Direction générale de la sécurité (DGS) qui va annihiler ces groupes de tueurs », a déclaré hier Allaoui. Il a affirmé dans une interview que les services de sécurité avaient arrêté plusieurs « gros bonnets » du réseau terroriste d'Al-Qaïda, dont le chauffeur d'Abou Moussab al-Zarqoui. Il a indiqué que les partisans d'Oussama ben Laden et du président déchu Saddam Hussein disposaient d'un budget « d'un milliard de dollars » pour mener des attaques en Irak.

Allaoui a annoncé qu'il se rendrait la semaine prochaine en Égypte, Syrie, Jordanie, au Liban, aux Koweït et aux Emirats arabes unis, où il compte discuter de la « protection des frontières » de l'Irak contre les infiltrations de terroristes.

Avec AFP, AP, Reuters, *Washington Post* et *New York Times*

## LE TOUR DU GLOBE

GRANDE-BRETAGNE

### Défaite pour Blair

Le premier ministre britannique Tony Blair et son parti ont subi un nouveau revers hier avec la perte d'un siège réputé « sûr » au parlement et le sauvetage de justesse d'un autre, à l'occasion d'élections législatives partielles à Leicester et Birmingham. À Leicester, les libéraux-démocrates, qui s'étaient fortement opposés à la guerre en Irak, ont remporté le scrutin dans cette circonscription du centre du pays à forte population musulmane. Le Parti travailliste a en outre sauvé de justesse le siège du district de Hodge Hill à Birmingham, mais a vu son avantage en voix fondre, là encore devant les libéraux-démocrates. d'après AP

CHILI

### Les comptes de Pinochet

Le président chilien Ricardo Lagos a estimé qu'une enquête sera probablement ouverte au Chili sur des comptes aux États-Unis utilisés illogiquement par l'ancien dictateur Augusto Pinochet alors qu'il était détenu à Londres en 1998. « Si l'enquête du Sénat américain établit le montant sur les comptes et leur titulaire, une commission d'enquête sera établie » au Chili, a déclaré Lagos à des correspondants étrangers. Un rapport du Sénat américain a indiqué hier que la banque Riggs aurait aidé Pinochet à transférer de l'argent en dépit du gel de ses avoirs après son arrestation en 1998 à Londres. d'après AFP

HAÏTI

### Policiers tués

Deux agents de la police nationale ont été tués et un troisième blessé, hier à Port-au-Prince, par des balles tirées par des inconnus armés dans le quartier de Lalue. L'attaque n'a pas été revendiquée. D'autres tirs ont été entendus dans des quartiers de la capitale, mais aucune victime n'a été signalée, a précisé la police. d'après AFP

SOUDAN

### Le Darfour

Des responsables de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont mis en garde, hier à Khartoum, contre « une catastrophe sanitaire » au Darfour si les besoins financiers et humains pour y faire face ne sont pas satisfaits. Les responsables ont néanmoins noté que des améliorations ont été accomplies grâce aux efforts du ministère soudanais de la Santé, d'ONG et d'organisations humanitaires, selon un communiqué distribué à l'issue de la conférence de presse. d'après AFP

AFGHANISTAN

### Dates d'élections

Le Conseil de sécurité de l'ONU a apporté son soutien hier au calendrier des élections présidentielles et parlementaires en Afghanistan. Il « salue et soutient la tenue de l'élection présidentielle le 9 octobre 2004 », et il « comprend que, pour des raisons d'ordre technique et logistique, il n'a pas été possible de tenir simultanément des élections législatives », qui ont été repoussées au printemps 2005. d'après AFP

RWANDA

### Prison à vie

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a condamné hier à la prison à vie l'ancien ministre des Finances Emmanuel Ndidabazizi, accusé de génocide et crimes contre l'humanité. Les avocats de l'ancien ministre avaient demandé l'acquiescement de leur client, critiquant « les faiblesses » de l'acte d'accusation et « le manque de crédibilité » des témoins à charge. S'adressant aux juges, l'accusé avait affirmé avoir été arrêté après avoir cessé de fournir des informations au procureur, en 1998. d'après AFP

BOLIVIE

### Référendum

Une mission gouvernementale tentait hier de résoudre un conflit avec des indiens guaranis qui réclament des titres de propriété terrienne, pour apaiser les tensions sociales trois jours avant un important référendum sur l'utilisation des ressources en hydrocarbures du pays. Les Guaranis, troisième ethnie du pays, ont bloqué une route entre la capitale économique Santa Cruz et la localité pétrolière de Camiri. Mercredi, une autre délégation officielle avait obtenu la réouverture des vannes d'un gazoduc permettant d'exporter le gaz bolivien vers l'Argentine. d'après AFP

**CLICHÉS DE L'ÉTÉ**  
 APPELS LOCAUX, MESSAGERIE TEXTE  
 — ET MESSAGERIE PHOTO —  
**ILLIMITÉS PENDANT 3 MOIS\***

FORFAITS MÉGA-MINUTES à partir de 25\$ par mois\*  
 100 minutes de jour et 1000 minutes de soir et week-end  
**SANS-FIL COULEUR à partir de 49<sup>99</sup>\$**

EN PRIME : POUR UN TEMPS LIMITÉ,  
**OBTENEZ 100 MINUTES SUPPLÉMENTAIRES/MOIS**  
 POUR LA DURÉE DE VOTRE ABONNEMENT!†

**ROGERS SANS-FIL**  
 Votre monde. Maintenant.

**ROGERS SANS-FIL**  
 MONTREAL  
 1104, rue Ste-Catherine O. (514) 877-0099  
 3573, boul. St-Laurent (514) 288-0600  
 2360, rue Notre-Dame O. (514) 983-1666  
 Place-Ville-Marie (514) 394-0000  
 8984, boul. de l'Acadie (514) 387-9999  
 1201, avenue Greene (514) 933-8000  
 5150, rue Jean-Talon O. (514) 341-2221  
 5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826  
 6224A, rue St-Jacques O. (514) 369-4000  
 Centre Rockland (514) 735-4086  
 Place Alexis-Nihon (514) 865-9949  
 Place Versailles (514) 355-0023  
 Les Galeries d'Anjou (514) 356-0356  
 997, rue St-Antoine O. (514) 866-3326  
 505, boul. De Maisonneuve O. (514) 848-8533  
 3339L, boul. des Sources (514) 683-3333  
 2758, boul. St-Charles (514) 428-9000  
 8457, boul. Newman (514) 368-4000  
 Carrefour Angrignon (514) 368-4230  
 Place Vertu (514) 745-0745  
 2100, boul. Marcel-Laurin (514) 856-1884  
 740, boul. de la Côte-Vertu (514) 789-0101  
 Fairview Pointe-Claire (514) 695-1554  
 Complexe Desjardins (514) 842-0288  
**BOUCHERVILLE**  
 Promenades Montarville (450) 449-4998  
**BROSSARD**  
 7005, boul. Taschereau, bur. 150 (450) 926-3111  
 Mail Champlain (450) 671-3300  
 Place Portobello (450) 671-4744  
**CANDIAC**  
 878-4, boul. Marie-Victorin (450) 444-2100  
**CHATEAUGUAY**  
 129, boul. St-Jean-Baptiste (450) 692-5136  
**DRUMMONDVILLE**  
 965, boul. St-Joseph (819) 478-9977  
 Promenades Drummondville (819) 475-0234  
**GATINEAU**  
 360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580  
 Promenades de l'Ouataouais (819) 561-3031  
**GRANBY**  
 575, boul. Boivin (450) 777-6612  
 Galeries Granby (450) 375-4355  
**GREENFIELD PARK**  
 Mail Carnaval (450) 672-7522  
**HULL**  
 Les Galeries de Hull (819) 775-3687  
**LE PERROT**  
 15, boul. Don-Quichotte (514) 427-5886  
**JOLIETTE**  
 517, rue St-Charles-Borromée N. (450) 755-0500  
 Galeries Joliette (450) 760-3000  
**LAVAL**  
 2142, boul. des Laurentides (450) 629-6060  
 379, boul. Curé-Labelle (450) 622-0303  
 Centre Laval (450) 978-1081  
 1888, boul. St-Martin O. (450) 682-2640  
 241C, boul. Samson (450) 969-1771  
 Carrefour Laval (450) 857-5386  
 1273, boul. Curé-Labelle (450) 680-1234  
**LONGUEUIL**  
 1490, chemin de Lamblay (450) 442-1566  
**MAGOG**  
 221, rue Principale O. (819) 843-4455  
**REPERTIGNY**  
 110, boul. Industriel (450) 581-4666  
 Les Galeries Rive-Nord (450) 581-7756  
**ROSEMERE**  
 Place Rosemère (450) 971-2000  
**SAINT-BRUNO**  
 Promenades St-Bruno (450) 653-7472  
**SAINT-EUSTACHE**  
 360E, boul. Arthur-Sauvé (450) 972-9299  
**SAINT-HYACINTHE**  
 Les Galeries St-Hyacinthe (450) 261-9991  
**SAINT-JEROME**  
 Carrefour Richelleu (450) 359-4941  
**SAINT-JEROME**  
 Carrefour du Nord (450) 436-5895  
 60, rue Bélanger (450) 451-2355  
**SHERBROOKE**  
 2980, rue King O. (819) 566-5555  
 Carrefour de l'Estrie (819) 822-4650  
**SOREL**  
 Promenades de Sorel (450) 746-2079  
**TERRBONNE**  
 1270, boul. Moody, bur. 10 (450) 964-1100  
 Les Galeries de Terrebonne (450) 964-8403  
**THESSALONIA**  
 5335, boul. des Forges (819) 372-5000  
 Centre Les Rivières (819) 694-6812  
**VALLEEFIELD**  
 Carrefour de l'Estrie (450) 373-0519